

The Congress of Local and Regional Authorities



14^e SESSION PLÉNIÈRE
CG(14)3
30 mai 2007

Situation du Congrès

Halvdan SKARD (Norvège, L, SOC)

Rapport d'activité du Président et priorités du Congrès pour 2007-2008



The Congress of Local and Regional Authorities



Table des matières

1. INTRODUCTION	3
2. SESSIONS.....	4
2.1 13 ^e Session plénière du Congrès (30 mai – 1 ^{er} juin 2006)	4
2.1.1 Résumé des travaux de la Session plénière	4
2.1.2. Résumé des travaux de la Session plénière de la Chambre des pouvoirs locaux 6	
2.1.3. Résumé des travaux de la Session plénière de la Chambre des Régions	6
2.2. Session institutionnelle d'automne (14 novembre 2006)	7
2.2.1. Résumé des travaux de la Session institutionnelle d'automne en plénière	7
2.2.2. Résumé des travaux de la Session institutionnelle d'automne de la Chambre des pouvoirs locaux	8
2.2.3. Résumé des travaux de la Session institutionnelle de la Chambre des Régions	9
2.2.4 Réunion de la Commission permanente du 15 novembre 2006.....	9
2.3 Session de printemps du 27 mars 2007	10
2.3.1 Résumé des travaux de la Session de printemps en plénière	10
2.3.2. Résumé des travaux de la Session de printemps de la Chambre des pouvoirs locaux 11	
2.3.3 Résumé des travaux de la Session de printemps de la Chambre des Régions .	13
2.3.4 Réunion de la Commission permanente du 28 mars 2007	13
3. OBSERVATIONS DES ÉLECTIONS LOCALES ET/OU RÉGIONALES.....	13
4. TRAVAUX DES COMMISSIONS STATUTAIRES.....	14
4.1 Commission institutionnelle.....	14
4.2 Commission de la culture et de l'éducation	15
4.3 Commission de la cohésion sociale	16
4.4 Commission du développement durable.....	21
5. ACTIVITÉS EN EUROPE DU SUD-EST	22
5.1 NALAS.....	22
5.2 Activités dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est	23
6 ACTIVITÉS DANS LE CAUCASE DU SUD	23
6.1 Activité conjointe du Congrès pour la création d'une Association nationale de pouvoirs locaux en Azerbaïdjan.....	23
7 COOPÉRATION INTERRÉGIONALE.....	23
7.1 Eurorégions d'un nouveau genre : contribution à l'intégration européenne	24
7.2 Coopération interrégionale : création d'un centre à Saint-Petersbourg.....	24
8 RELATIONS AVEC LE COMITÉ DES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE	25
9 AUTRES ACTIVITÉS	25
9.1 Agences de la démocratie locale	25
9.2 ENTO	26
9.3 Groupe de travail ad hoc « Les régions à pouvoirs législatifs »	26
10 ANNEXES.....	27
10.1 TEXTES ADOPTÉS PAR LE CONGRES EN 2006/2007.....	27
10.2 Liste des textes adoptés lors de la session d'automne 2006 et la session de printemps 2007 30	
10.3 Liste des conférences et réunions organisées par le Congrès depuis la 13 ^e session plénière	31
10.4 Calendrier des sessions, réunions des commissions statutaires et groupes de travail ad hoc depuis la 13 ^e session plénière	37
10.5 Observation des élections locales et/ou régionales depuis la 13 ^{ème} Session Plénière	39
10.6 Liste des communiqués de presse du Congrès depuis la 12 ^e session plénière	39
10.7 Priorités du Congrès	43

1. INTRODUCTION

Ces dernières années, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, dont la composition a été renouvelée lors de la 13^e Session plénière, en 2006, s'est consacré sans relâche à sa mission première, qui est de surveiller le fonctionnement de la démocratie locale en Europe, en partenariat avec les gouvernements nationaux, en sa qualité unique d'organe chargé de superviser l'état et l'évolution de l'autonomie locale et régionale sur notre continent. Il a poursuivi ses activités de suivi de la bonne application de la Charte européenne de l'autonomie locale dans les États membres, notamment au moyen de rapports par pays, d'échanges avec des responsables gouvernementaux sur les suites données à ses recommandations, ainsi que par l'observation d'élections locales et régionales. Nous avons récemment ouvert un débat sur la procédure de conformité de la situation dans les États membres aux recommandations du Congrès.

Les autres grands axes d'intervention du Congrès restent la promotion de la coopération interrégionale et transfrontalière, l'autonomisation des collectivités territoriales, la création d'associations de collectivités locales ainsi que l'assistance à ces associations et leur mise en réseau, l'expertise proposée aux gouvernements pour l'élaboration de législations relatives à l'autonomie locale, l'assistance au Comité des Ministres et à l'assemblée parlementaire sur les questions relatives à la démocratie locale, ou encore la promotion du dialogue interculturel et interreligieux. Tous ces éléments transparaissent dans les priorités du Congrès pour 2007-2008, qui sont annexées au présent rapport.

La Charte du Congrès a été révisée en 2007. Le Comité des ministres a adopté le 2 mai 2007 une nouvelle résolution statutaire et une nouvelle Charte du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux dans le but de conforter et développer le rôle des collectivités locales et régionales dans le cadre institutionnel du Conseil de l'Europe. Ces nouveaux textes reconnaissent notamment, qu'en plus de son rôle consultatif, le Congrès entreprend d'autres activités, dans le cadre des priorités du Conseil de l'Europe, telles que définies lors du Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de Varsovie, en mai 2005.

La nouvelle résolution statutaire et la nouvelle Charte du Congrès prennent en compte l'évolution des travaux du Congrès. Parmi les principaux changements, ces textes reconnaissent le rôle du Congrès dans l'observation d'élections régionales ou locales. Ils affirment également que les travaux du Congrès sont réalisés en étroite coopération avec les associations nationales représentant les collectivités, ainsi qu'avec les autres partenaires européens et, notamment, le Comité des Régions de l'Union européenne.

La révision de la Charte a des conséquences pratiques non négligeables pour le fonctionnement du Congrès. Celui-ci pourra, par exemple, tenir deux sessions plénières par an, sous réserve des disponibilités financières. Par ailleurs, l'usage du titre « Le Congrès » est formellement adopté et pourra être utilisé pour désigner le « Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ».

Ce rapport décrit en outre les travaux des commissions statutaires du Congrès, sous l'angle de leurs priorités pour 2007-2008, ainsi que la coopération accrue avec le Comité des Régions de l'Union européenne, dont les membres participent désormais aux missions d'observation des élections du Congrès. De plus, le Congrès a renforcé sa coopération avec des associations nationales de collectivités locales, qui sont dorénavant consultées lors de la préparation des textes du Congrès et associées plus étroitement à ses travaux. La décision récente du Bureau du congrès d'inviter des représentants de ces associations à participer aux missions d'observation d'élection est un autre signe de cette ouverture.

Nous avons étendu nos activités en Europe du Sud-Est et dans le Sud-Caucase, de même qu'au-delà des frontières de l'Europe, en particulier au Moyen-Orient. Des avancées considérables ont été faites pour la création d'Euro-régions d'un type nouveau. L'Euro-région Adriatique est maintenant opérationnelle, tandis que la création de l'Euro-région Mer noire progresse. Un groupe de réflexion a aussi été constitué en vue de la création d'une Euro-région Baltique.

Le Congrès participe à divers projets européens, parmi lesquels les réseaux des villes pour les politiques locales d'intégration (*Network of Cities for Local Integration Policies – CLIP*), des villes pour les enfants (*Cities for Children*), des villes pour la paix (*Cities for Peace*) et le Processus de Berlin pour les quartiers urbains défavorisés. Nous nous sommes également associés aux campagnes du

Conseil de l'Europe pour la lutte contre la traite des êtres humains et contre les violences domestiques à l'encontre des femmes. La Déclaration sur la lutte contre la traite des êtres humains a été mise en ligne afin que les villes et les régions puissent la signer et des affiches de la campagne contre la violence domestique à l'encontre des femmes sont distribuées dans de nombreuses villes européennes. Nous lançons actuellement un projet de diplomatie des villes visant à inciter les municipalités à nouer un dialogue et à s'engager dans une action commune pour la paix et la stabilité.

Enfin, il n'est pas possible de clore cette énumération sans rappeler que l'année 2007 marque le 50^e anniversaire de la démocratie locale en Europe. Une table ronde sera organisée pendant cette session pour marquer cet événement. Par ailleurs, une Semaine de la démocratie locale en Europe sera lancée en octobre 2007, lors de la Conférence des ministres européens responsables des collectivités locales et régionales, qui aura lieu à Valence, en Espagne.

Nous devons poursuivre notre action, forts de nos réussites. L'importance croissante des collectivités territoriales dans le monde actuel renforce le rôle politique du Congrès et nous donne une occasion historique de hisser la démocratie locale et régionale à un niveau supérieur. C'est une occasion que nous ne devons pas laisser passer.

2. SESSIONS

2.1 13^e Session plénière du Congrès (30 mai – 1^{er} juin 2006)

2.1.1 Résumé des travaux de la Session plénière

Le Congrès a tenu sa 13^e session plénière du 30 mai au 1^{er} juin 2006, laquelle a été précédée par les réunions des Bureaux du Congrès et de ses deux chambres le 29 mai.

La session a débuté par l'élection du nouveau Président du Congrès, du Président de la Chambre des Régions et de celui de la Chambre des pouvoirs locaux, de leurs vice-présidents et des nouveaux membres des Commissions du Congrès.

Halvdan SKARD (Norvège, SOC), qui était Président de la Chambre des pouvoirs locaux depuis 2002, a été élu à l'unanimité Président du Congrès pour un mandat de deux ans. Halvdan SKARD succède à Giovanni Di STASI (Italie, SOC), qui occupait ce poste depuis deux ans en tant que représentant de la Chambre des Régions.

Le Congrès a également élu à l'unanimité Ian MICALLEF (Malte, PPE/DC) Président de la Chambre des pouvoirs locaux, et Yavuz MILDON (PPE/DC) a été réélu Président de la Chambre des Régions, poste qu'il occupe depuis 2004.

Commission institutionnelle

Président : WHITMORE Keith, Royaume-Uni (GILD)

Vice-président : BEHR Karsten, Allemagne (PPE/DC)

Vice-présidente : PEREVERZEVA Irina, Fédération de Russie (SOC)

Commission de la culture et de l'éducation

Présidente : ZACH Hilde, Autriche (PPE/DC)

Vice-présidente : FÄLDT Brith, Suède (SOC)

Vice-président : MUKHAMETSHIN Farid, Fédération de Russie (GILD)

Commission du développement durable

Présidente : DOGANOGLU Gaye, Turquie (PPE/DC)

Vice-président : KADOKHOV Valery, Fédération de Russie (SOC)

Vice-président : VAN VAERENBERGH Etienne, Belgique (GILD)

Commission de la cohésion sociale

Président : PRIGNACHI Valerio, Italie (PPE/DC)

Vice-président : HAIDER Erich, Autriche (SOC)

Vice-président : ROGOV Viatcheslav, Fédération de Russie (GILD)

Les membres du Congrès ont passé en revue les initiatives récentes du Congrès, telles que la création d'un centre du Conseil de l'Europe pour la coopération interrégionale et transfrontalière à Saint-Pétersbourg, et la création de nouveaux genres d'eurorégions, comme l'eurorégion adriatique et l'eurorégion de la mer Noire.

La session a également été l'occasion de faire le point sur la situation de la démocratie locale et régionale en Europe. Les membres ont étudié des rapports sur les élections locales tenues en Ukraine le 26 mars 2006 et sur le référendum sur l'autodétermination du Monténégro (Serbie-Monténégro) du 21 mai 2006, et débattu de la sécurité urbaine, de l'accès des migrants aux droits sociaux et de la gestion de l'eau et des déchets. La présentation d'un rapport sur la lutte contre la traite des êtres humains a été suivie de la signature d'une déclaration par des élus représentant des communes. Après la session, la déclaration a été diffusée sur le site Internet du Congrès, où elle peut être signée en ligne.

Parmi les orateurs invités qui ont prononcé une allocution au cours de la session figuraient Terry DAVIS, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Thomas HAMMARBERG, Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, Michel DELEBARRE, nouveau Président du Comité des régions de l'Union européenne, et Jan OLBRYCHT, Vice-président de la Commission du développement régional du Parlement européen.

Au programme de la session étaient inscrits un nombre impressionnant de rapports et de débats sur les suites données aux recommandations du Congrès, qui concernaient huit pays et deux régions entières. Les participants ont examiné la situation de la démocratie locale et régionale en Norvège, en Albanie, en Ukraine et dans les trois pays du Caucase du Sud, ainsi que l'action menée dans le prolongement du 6^e Forum des villes et des régions de l'Europe du Sud-Est. Au sein de la Chambre des pouvoirs locaux, des débats ont été consacrés à la démocratie locale à Chypre, au Liechtenstein, en Moldova, et à l'état des finances locales aux Pays-Bas.

Le Congrès a adopté la Recommandation 197 (2006) sur la sécurité urbaine en Europe ; la Recommandation 187 (2006) sur l'eurorégion adriatique ; la Recommandation 193 (2006) sur l'Europe du Sud-Est : 6^e Forum des villes et Régions (Sinaia, Roumanie, 8-9 décembre 2005) ; la Recommandation 188 (2006) sur la bonne gouvernance dans les zones métropolitaines européennes ; la Recommandation 196 (2006) sur la démocratie locale au Liechtenstein ; la Recommandation 191 (2006) sur Tchernobyl, 20 ans après : les élus locaux et régionaux face aux catastrophes (comportant l'Appel de Slavutych, qui énonce cinq principes de gestion des installations nucléaires) ; la Recommandation 190 (2006) sur la gestion de l'eau : une contribution européenne au 4^e Forum mondial de l'eau ; et la Recommandation 199 (2006) sur la coopération interrégionale dans le bassin de la mer Noire, visant à créer l'eurorégion de la mer Noire sur le modèle de l'eurorégion Adriatique.

La session a également adopté les résolutions suivantes :

la Résolution 220 (2006) sur la sécurité urbaine en Europe ; la Résolution 216 sur les élections locales et régionales en Ukraine observées le 26 mars 2006 ; la Résolution 217 (2006) sur l'Europe du Sud-Est : 6^e Forum des villes et Régions (Sinaia, Roumanie, 8-9 décembre 2005) ; la Résolution 212 (2006) sur l'Eurorégion adriatique ; la Résolution 218 (2006) sur l'accès des migrants aux droits sociaux : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux ; la Résolution 209 (2006) sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation ; la Résolution 211 (2006) sur les suites au Référendum sur l'autodétermination du Monténégro (Serbie-Monténégro) observé le 21 mai 2006 ; la Résolution 221 (2006) sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans les régions d'Europe ; la Résolution 219 (2006) sur la réconciliation entre patrimoine et modernité ; la Résolution 214 (2006) sur la gestion de l'eau : une contribution européenne au 4^e Forum mondial de l'eau ; la Résolution 215 (2006) sur Tchernobyl, 20 ans après : les élus locaux et régionaux face aux catastrophes ; et la Résolution 213 (2006) sur la gestion des déchets et le choix de l'emplacement des décharges aux niveaux local et régional.

La session du Congrès a également été marquée par des échanges de vues avec Valentina MATVIENKO, Gouverneur de Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie), et Gabriella CUNDARI, Ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme de la Région de Campanie (Italie). Plusieurs personnalités sont intervenues lors du débat sur les perspectives de la régionalisation, notamment Eisaku SATO, Gouverneur de la préfecture de Fukushima (Japon) ; Norbert MORIN, député de l'Assemblée nationale du Québec (Canada) ; Adrien ZELLER, Président de la Région Alsace (France) ; Alessandro TESINI, Président du Conseil régional de la Région Frioul-Vénétie-Julienne et

Président de la Conférence des conseils régionaux italiens ; Antonio DA SILVA PAIVA, Président de la Commission des Affaires constitutionnelles, de la gouvernance européenne et de l'espace de liberté, de sécurité et de justice du Comité des régions de l'Union européenne ; et Riccardo NENCINI, Président de la Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE) et Président du Parlement de Toscane (Italie).

Lazaros S. SALVIDES, Secrétaire permanent du Ministère de l'Intérieur de Chypre, et Vitalie VRABIE, Ministre de l'administration publique locale de Moldova, ont participé aux discussions sur la démocratie locale dans leurs pays respectifs. Paul van KALMTHOUT, Directeur général adjoint pour la gouvernance et les relations du Royaume (Pays-Bas), a pris part au débat sur l'état des finances locales aux Pays-Bas, au cours duquel les membres du Congrès ont vivement critiqué la proposition de réforme des finances locales.

Dag-Henrik SANDBAKKEN, Ministre adjoint des collectivités locales et du développement régional (Norvège), a informé le Congrès de l'évolution récente de la démocratie locale et régionale dans son pays, et Ferdinand PONI, Vice-ministre de l'Intérieur, a rendu compte de la situation de la démocratie locale et régionale en Albanie.

En outre, le Congrès s'est penché sur la promotion de la sécurité urbaine en Europe, lors d'un débat auquel ont participé Solange CHAREST, Députée de l'Assemblée nationale du Québec (Canada) et Jean-Marie BOCKEL, Maire de Mulhouse (France).

Un vaste débat sur la démocratie locale et régionale dans le Caucase du Sud figurait également au programme de la session, avec la participation de hauts représentants des gouvernements arménien azerbaïdjanais et géorgien, et un autre sur la promotion de l'accès des travailleurs migrants aux droits sociaux, suivi du lancement, le 11 septembre 2006 à Dublin (Irlande), du Réseau de villes européennes pour des politiques d'intégration locales (CLIP), avec la coopération de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

2.1.2. Résumé des travaux de la Session plénière de la Chambre des pouvoirs locaux

Ian MICALLEF a été élu Président de la Chambre des pouvoirs locaux à la session des 30 et 31 mai 2006.

Parmi les points forts de la session, des débats ont eu lieu sur la démocratie locale à Chypre et en Moldova dans le prolongement des rapports de suivi de la Chambre, qui a entendu les déclarations de Lazaros S. SALVIDES, Secrétaire permanent du Ministère de l'Intérieur de Chypre, et Vitalia VRABIE, nouveau Ministre de l'administration publique locale de Moldova, énonçant les mesures prises par leurs pays pour mettre en œuvre les recommandations dans leurs rapports respectifs. La Chambre s'est également penchée sur un rapport sur la démocratie locale au Liechtenstein, à la suite de sa mission de suivi dans ce pays, et adopté une recommandation sur le sujet.

Un débat a eu lieu sur les actions complémentaires au rapport de la Chambre sur l'état des finances locales des Pays-Bas, avec la participation de Paul VAN KALMTHOUT, Directeur général adjoint pour la gouvernance et les relations du Royaume des Pays-Bas.

La Chambre s'est intéressée à des rapports sur le patrimoine et la modernité, ainsi que sur la sécurité urbaine, et adopté une résolution et une recommandation sur ces deux sujets. Le débat sur la sécurité urbaine incluait une déclaration de Solange CHAREST, Députée de l'Assemblée nationale du Québec (Canada) et de Jean-Marie BOCKEL, Maire de Mulhouse (France).

Enfin, Wolfgang SCHUSTER, Maire de Stuttgart, a présenté le nouveau Réseau de villes européennes pour des politiques d'intégration locales (CLIP).

2.1.3. Résumé des travaux de la Session plénière de la Chambre des Régions

La Chambre des Régions a ouvert sa session le 30 mai 2006 en élisant Yavuz Mildon (Turquie, PPE/DC) Président par acclamation. Elle a ensuite procédé à l'élection de ses sept Vice-présidents : Günther KRUG (Allemagne, SOC), Suvi RIHTNIEMI (Finlande, PPE/DC), Herwig VAN STAA (Autriche, PPE/DC), Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, SOC), Anatoly SALTYKOV (Fédération de Russie, SOC), Hans-Ulrich STÖCKLING (Suisse, GILD), Istvan BORBELY (Hongrie, PPE/DC).

Eisaku SATO, Gouverneur de la Préfecture de Fukushima (Japon), s'est adressé à la Chambre au sujet de la régionalisation au Japon.

Après la présentation du rapport d'information sur les perspectives de la régionalisation en Europe (Doc. CPR (13) 4) par Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE (Belgique, SOC), une discussion a eu lieu avec la participation de Norbert MORIN, Membre de l'Assemblée Nationale du Québec (Canada), Adrien ZELLER, Président de la Région Alsace (France), Alessandro TESINI, Président du Conseil Régional du Frioul-Vénétie Julienne et Président de la Conférence des Conseils Régionaux d'Italie, et Antonio DA SILVA PAIVA, Président de la Commission des Affaires constitutionnelles, de la gouvernance européenne et de l'espace de liberté, de sécurité et de justice du Comité des Régions de l'Union européenne.

Le 31 mai 2006, la Chambre des Régions a examiné un rapport sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans les régions d'Europe, puis adopté une recommandation et une résolution.

Valery KADOKHOV (Fédération de Russie, SOC) et Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, SOC) ont présenté un rapport sur la coopération interrégionale dans le Bassin de la mer Noire et la Chambre a adopté une recommandation sur ce sujet.

Par ailleurs, la Chambre a procédé à un échange de vues sur la coopération transfrontalière, avec la participation de Jan OLBRYCHT, Vice-président de la commission du développement régional du Parlement européen (Pologne) et de Jens GABBE, Secrétaire général de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE).

Enfin, la Chambre a approuvé la proposition d'une résolution sur la création d'un réseau de télémédecine et de téléenseignement pour l'Europe du Sud-Est pour examen ultérieur par le Bureau du Congrès.

2.2. Session institutionnelle d'automne (14 novembre 2006)

2.2.1. Résumé des travaux de la Session institutionnelle d'automne en plénière

Le Congrès a tenu sa Session d'automne du 13 au 15 novembre 2006 à Moscou, dans le cadre de la présidence de la Fédération de Russie au Comité des Ministres. Cette première session du Congrès en dehors de Strasbourg a rassemblé environ 200 participants et nous espérons qu'il deviendra coutume de tenir les sessions de printemps et d'automne dans l'un des États membres. Les membres et le Secrétariat du Congrès expriment leur gratitude envers les autorités russes, en particulier envers le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale, pour l'organisation remarquable de la Session, à la fois aux niveaux politique et logistique.

Les Bureaux et les deux Chambres du Congrès se sont réunis le lundi 13 novembre. Le Bureau du Congrès a notamment étudié le lancement de la Semaine de la démocratie locale dans l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe à la 15^e session de la Conférence des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales, qui aura lieu à Valence (Espagne) les 15-16 octobre 2007, et considéré que la Semaine de la démocratie locale devait également porter sur « 50 années de démocratie locale au Conseil de l'Europe ». Par ailleurs, le Bureau a approuvé les rapports sur le nouveau scrutin des élections locales partielles d'Azerbaïdjan (6 octobre 2006) et sur les élections municipales en Géorgie (5 octobre 2006). Il s'est accordé sur le calendrier proposé pour l'observation des élections, comprenant l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie (Moldova), le 3 décembre, les élections locales d'Albanie (janvier 2007 – date à confirmer), et les élections locales de Moldova, le 1^{er} mai 2007, en attendant de recevoir les invitations officielles pour observer certaines de ces élections.

La Commission institutionnelle du Congrès, qui s'est également réunie le 13 novembre, a débattu de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de conformité pour les recommandations du Congrès et approuvé les modifications apportées aux derniers rapports sur la démocratie locale et régionale en Albanie et en Bosnie-Herzégovine, ainsi que sur la démocratie régionale en République slovaque. Selon ces modifications, les autorités des pays évalués sont invitées à soumettre un rapport écrit sur les mesures prises pour mettre en œuvre la recommandation du Congrès deux ans après l'adoption

de la recommandation. Elles doivent également désigner un haut représentant du gouvernement pour présenter avant cette date un rapport intérimaire sur les mesures prises à une Session du Congrès.

De plus, la Commission a approuvé à l'unanimité le projet d'avis sur l'avant-projet de la Recommandation sur les services publics locaux et régionaux (établi par le CDLR) mettant en avant la nécessité d'une référence à la Charte européenne de l'autonomie locale, à la Déclaration d'Helsinki de 2002 sur l'autonomie régionale, au principe de subsidiarité et à d'autres instruments du Congrès, comme la Recommandation 114 (2002) et la Résolution 140 (2002) sur les pouvoirs locaux et les services publics, qui donnent des exemples pratiques et concrets pour surmonter les difficultés de la gestion des services publics.

La Commission a ensuite évoqué les rapports en cours de préparation sur :

- la démocratie régionale en Grèce ;
- la démocratie locale et régionale dans l'« ex-République yougoslave de Macédoine » ;
- la coopération intercommunale ;
- le statut des villes-capitales ; ainsi que l'état d'avancement de l'élaboration des protocoles additionnels et portant amendement à la Charte européenne de l'autonomie locale, la création d'un nouvel instrument juridique sur la régionalisation (Groupe de réflexion) et l'initiative de lancer une Semaine européenne de la démocratie locale.

Le 14 novembre, la Session a été ouverte par Halvdan SKARD, Président du Congrès, et **Sergey MIRONOV**, Président du Conseil de la Fédération. Des débats ont eu lieu sur des projets nationaux pour un développement socio-économique durable aux niveaux local et régional, et sur la présidence russe du Comité des Ministres, avec la participation de **Dmitry MEDVEDEV**, Premier Vice-premier Ministre de la Fédération de Russie, **Sergey LAVROV**, Ministre des Affaires étrangères, et **Andrey PETROV**, Maire adjoint de Moscou, qui ont fait des déclarations lors de ces débats respectifs. Les discussions ont notamment porté sur la proposition de projet visant à transférer les compétences des maires élus des capitales régionales russes vers les autorités régionales. Ce point a fait l'objet de deux annonces à la presse du Président SKARD, qui a fait part de ses doutes sur la conformité de la proposition avec la Charte européenne de l'autonomie locale ratifiée par la Russie. Durant le débat, **Dmitry MEDVEDEV** a annoncé que le gouvernement russe ne donnerait pas suite à la proposition – ce que le Président SKARD a salué dans un autre communiqué de presse.

Les membres se sont ensuite penchés sur les préparatifs de la 15^e session de la Conférence des Ministres européens responsables des collectivités locales et régionales à Valence, avec la participation de **José M. Rodriguez ALVAREZ**, Président du Comité directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR) et Conseiller du Secrétaire d'État pour la coopération territoriale. Un débat a été consacré à la coopération entre le Congrès et l'**Assemblée parlementaire**, en particulier avec la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales, avec la participation de **Walter SCHMIED**, Président de la Commission.

Par ailleurs, les membres ont étudié des rapports sur la décentralisation et le renforcement des pouvoirs locaux et régionaux dans le monde, en tenant compte du projet de lignes directrices d'**UN-HABITAT**, avec la participation d'**Alan-Clément KANYINDA**, représentant du sous-Secrétaire général et **Anna Kajumulo TIBAIJUKA**, Directrice exécutive d'**UN-HABITAT**. Le Congrès invite les gouvernements des États membres du Conseil de l'Europe à soutenir ce projet.

Les participants à la Session institutionnelle ont ensuite étudié les rapports et approuvé les recommandations sur la démocratie **locale et régionale** en **Albanie** et en **Bosnie-Herzégovine**.

2.2.2. Résumé des travaux de la Session institutionnelle d'automne de la Chambre des pouvoirs locaux

Session d'automne : Chambre des pouvoirs locaux, 14 novembre 2006

La Chambre a commencé cette session par un débat sur le renforcement de ses activités et procédures de suivi, introduit par Jean-Claude FRECON, Vice-président du Congrès. Il a été décidé de soumettre des propositions au Bureau, par exemple, pour assurer que les associations nationales prennent davantage part à ces activités.

La discussion sur de nouvelles formes de contrôles des autorités locales a souligné l'inquiétude des membres du Congrès au sujet de la tendance à la multiplication des niveaux et des types de contrôle des autorités locales dans certains pays. Une résolution a été adoptée sur cette question.

La Chambre a tenu un débat spécial sur la conformité de la législation norvégienne avec l'article 11 de la Charte européenne de l'autonomie locale, et conclu que des dispositions de la législation norvégienne sont clairement incompatibles avec l'article en question. La Chambre a adopté une recommandation sur le sujet et affirmé qu'elle espérait recevoir une réaction rapide de la part des autorités norvégiennes à cette recommandation.

Le point fort de la session a été un débat sur « Villes d'Europe – quelle solidarité avec le Proche Orient ? ». Parmi les intervenants figuraient M. Said AKIL, Gouverneur de la région de « Damas campagne », représentant l'Organisation des villes arabes, et M. Zackaria SABELLA de l'Alliance municipale pour la paix (coordonnant l'Association des autorités locales palestiniennes), qui a présenté les activités de cette Alliance qui rassemble les autorités locales israéliennes et palestiniennes pour régler les problèmes communs.

M. Menachem ARIAV, Maire de Nazareth Illit, représentant l'Union des autorités locales en Israël (ULAI), a attiré l'attention sur la coopération de sa commune avec la Ville de La Haye – qui ont récemment signé leur premier accord ensemble.

La Chambre a également entendu la présentation sur la coopération du Proche-Orient de M. Stepan KIRICHUK (Fédération de Russie), Président du Congrès national russe des municipalités.

Enfin, Mme Elena PETKANOVSKA, Chef de service au Ministère de l'autonomie locale, a présenté les conclusions de la 2^e Conférence ministérielle régionale d'Europe du Sud-Est sur une gouvernance démocratique efficace aux niveaux local et régional (Skopje, « ex-République yougoslave de Macédoine », 8-9 novembre 2006). La Conférence a confirmé la volonté politique des États concernés d'établir des structures efficaces de démocratie locale sur leurs territoires, et s'est conclue par l'adoption d'une déclaration finale sur l'engagement des ministres dans des réformes institutionnelles, le développement des capacités au niveau local, le renforcement du dialogue et la coopération transfrontalière.

2.2.3. Résumé des travaux de la Session institutionnelle de la Chambre des Régions

À Moscou le 14 novembre 2006, la Chambre a procédé à un échange de vues novateur (par vidéo conférence), à l'initiative de Svetlana ORLOVA (PPE/DC, Fédération de Russie), Vice-présidente du Conseil de la Fédération de l'Assemblée Fédérale, sur l'efficacité des autorités régionales en Russie, avec cinq représentants de Républiques de la Fédération de Russie (Ossétie du Nord-Alania, Région Altayskiy Krai, Mari El, Permskiy Krai, Mordovie). Ont également pris part à ce débat Igor SHUVALOV, « aide to the President » de la Fédération de Russie, et Mikhail PONOMAREV, Vice-ministre pour le développement régional de la Fédération de Russie, qui a présenté les derniers développements dans le domaine de la régionalisation en Fédération de Russie.

La Chambre a ensuite examiné le rapport sur la démocratie régionale en République Slovaque et adopté une recommandation.

Sur la base des dernières réunions organisées sur la coopération interrégionale, Dubravka SUICA (Croatie, L, PPE/DC) a présenté une communication sur l'eurorégion Adriatique et Ludmila SFIRLOAGA (Roumanie, PSD) a présenté les conclusions de la Conférence Internationale sur la région de la Mer Noire (Samsun, 3 novembre 2006). A ce dernier débat, ont également participé Asaf GADJIYEV, au nom du Président de l'Assemblée Parlementaire de l'Organisation de coopération économique de la Mer Noire (PABSEC) ainsi que Miljenko DORIC (Croatie) au nom de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

En fin de Session, Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE (Belgique, R, SOC), Rapporteur, a présenté les derniers développements concernant le projet de Charte de la Démocratie régionale.

2.2.4 Réunion de la Commission permanente du 15 novembre 2006

Le 15 novembre, la Commission permanente du Congrès a adopté sans débattre les recommandations et l'avis approuvés par la Session ; tenu un débat sur les priorités du Congrès pour 2007-2008 ; et accordé le **statut d'observateurs** au **Réseau AMPHICTYONIE** de villes et de régions jumelées et à l'**Association des Agences de la démocratie locale (AADL)** – qui a récemment élargi

sa portée au Caucase du Sud, avec l'ouverture de la première Agence de la démocratie locale à Kutaisi (Géorgie), le 8 septembre. Le Congrès tient tout particulièrement à remercier le Gouvernement du Liechtenstein pour les 30.000 francs suisses qu'il a attribués à l'Agence de Kutaisi.

2.3 Session de printemps du 27 mars 2007

2.3.1 Résumé des travaux de la Session de printemps en plénière

Le Congrès a tenu sa session de printemps à Strasbourg les 27 et 28 mars 2007, rassemblant les membres de la Commission permanente et de la Commission de la cohésion sociale. Les Bureaux du Congrès et des deux Chambres se sont réunis la veille de la session, et la Commission permanente, le 28 mars.

La session a été l'occasion de mettre l'accent sur la contribution des rapports et des débats du Congrès aux projets et campagnes du Conseil sur la lutte contre la violence domestique et sur la construction d'une Europe pour et avec les enfants.

Le 27 mars, le Congrès a débattu sur l'évolution de l'extrême pauvreté dans les villes européennes, avec la participation de Martin HIRSCH, Président d'Emmaüs France. Les membres du Congrès ont examiné un rapport d'Etienne Van VAERENBERGH (Belgique, L, GILD) faisant état d'une nouvelle analyse de l'évolution de la situation et des actions menées au niveau local. Les recommandations du rapport incluent l'élaboration de politiques intégrées et de programmes nationaux en concertation étroite avec les pouvoirs locaux et les régions, ainsi que la création de commissions partenaires locales destinées à réunir à la fois les responsables municipaux et les organisations caritatives impliquées dans ce domaine. Le rapport recommande par ailleurs de prendre des mesures concrètes, telles que de généraliser la gratuité des transports municipaux, en particulier pour aider les personnes au chômage dans leur recherche d'emploi.

Un autre débat a porté sur les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT) à la liberté d'expression et d'assemblée, d'après le rapport de Valerio PRIGNACHI (Italie, L, PPE/DC), Président de la Commission de la cohésion sociale. La résolution et la recommandation adoptées ont été élaborées à la suite des violations des droits des LGBT dans les États membres du Conseil de l'Europe. Ils ont notamment rappelé l'obligation pour les collectivités de ne restreindre le droit de réunion pacifique qu'en dernier recours et de prendre les mesures nécessaires pour permettre leur déroulement pacifique.

La session a également débattu de l'application des indicateurs de cohésion sociale aux niveaux local et régional, en s'appuyant sur un projet pilote conduit par le Congrès en 2006-2007 avec la Ville de Mulhouse. L'objectif était de vérifier sur le terrain l'efficacité du *Guide méthodologique pour l'élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale* publié par le Conseil de l'Europe. La résolution et la recommandation adoptées proposent d'appliquer le *Guide méthodologique* aux niveaux local et régional en créant des groupes de coordination représentant les divers acteurs concernés, tout en mettant l'accent sur la participation des citoyens à chaque étape et sur l'organisation d'échanges entre les villes et les régions.

Le Congrès a également adopté une recommandation sur l'e-santé et la démocratie dans les régions, invitant le Comité des Ministres à demander aux Etats membres d'élaborer des plans d'action nationaux dans ce domaine, en s'appuyant sur la recommandation du Comité des Ministres sur la gouvernance électronique. La recommandation souligne que, pour les citoyens, le principal avantage de l'e-santé est l'accès à domicile aux informations et services, ainsi qu'une communication directe avec les professionnels de santé. Le Congrès a aussi recommandé de mettre en place des organes consultatifs communs représentant la société civile, les prestataires nationaux et locaux de soins de santé, et de garantir que le transfert toujours plus important des soins aux niveaux régional et local s'accompagne de moyens financiers suffisants.

Autre temps fort de la session, un débat sur la violence domestique à l'encontre des femmes a été lancé par Terry DAVIS, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, et Fabienne KELLER, Maire de Strasbourg. Le débat a été suivi par l'inauguration d'une exposition photo sur la violence domestique organisée conjointement par le Congrès et l'Assemblée parlementaire, à laquelle le Secrétaire général et Halvdan SKARD, Président du Congrès, ont prononcé une allocution. La cérémonie s'est achevée avec le départ d'une voiture de collection du parvis du Palais pour un tour des villes européennes, dans le cadre de la campagne de sensibilisation contre la violence domestique, à l'initiative de Valerio

PRIGNACHI, Président de la Commission de la cohésion sociale du Congrès. Le débat et l'exposition s'inscrivent dans la contribution du Congrès à la campagne du Conseil de l'Europe « Stop à la violence domestique faite aux femmes » et font suite à une campagne d'affiches et à une semaine de sensibilisation dans les universités strasbourgeoises, organisée par le Congrès et la Ville de Strasbourg. D'autres campagnes et activités de ce type sont actuellement menées en Europe, auxquelles s'associe un nombre croissant de communes.

Un autre débat important a porté sur la situation désespérée des enfants de la rue, sujet du projet commun du Congrès et du programme du Conseil de l'Europe « Construire une Europe pour et avec les enfants ». Mme Maud de BOER-BUQUICCHIO, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, a fait une déclaration lors du débat.

Entre autres questions débattues à la session figuraient l'accès des personnes handicapées aux installations et aux espaces publics, la coopération interrégionale et la démocratie participative, l'évolution de la coopération transfrontalière en Europe, la régionalisation en Europe et les préparatifs du prochain **Forum pour l'avenir de la démocratie**, qui aura lieu à Stockholm/Sigtuna du 13 au 15 juin 2007 et auquel 50 représentants des collectivités territoriales prendront part. Les représentants du Ministère suédois responsable des préparatifs du Forum (Marcus BRIXSKIOLD et Katarina SUNDBERG, Directeur et Directrice adjointe, Ministère de l'intégration et de l'égalité des sexes), avec les représentants de l'Association des autorités locales et des régions de suède, ont participé à cette dernière discussion.

Divers intervenants extérieurs ont pris part aux débats, notamment :

- Mireille GODEFROY, Maire adjointe de Mulhouse (France) ;
- Sylvie GUILLAUME, Maire adjointe de Lyon (France) ;
- Giacomo BONTEMPI, Président de l'Association automobile de Brescia (Italie) ;
- Alfred MULLER, Maire de Schiltigheim (France) ;
- Gabriele MÜLLER-TRIMBUSCH, Maire adjointe chargée des Affaires sociales, de la Jeunesse et de la santé de Stuttgart (Allemagne) ;
- Maria Jesus MONTERO CUADRADO, Ministre régionale de la santé d'Andalousie (Espagne) ;
- Roberto FORMIGONI, Président de la Région de Lombardie (Italie).

2.3.2. Résumé des travaux de la Session de printemps de la Chambre des pouvoirs locaux

Session de printemps : Chambre des pouvoirs locaux, 27 mars 2007

La Chambre a commencé la session par un débat sur l'évolution de l'extrême pauvreté dans les villes européennes, introduit par Etienne Van VAERENBERGH, Rapporteur, et incluant une présentation de Martin HIRSCH, Président d'Emmaüs France. La Chambre a examiné et adopté une résolution et une recommandation sur la question. « Parmi les recommandations du rapport », a déclaré Etienne Van VAERENBERGH, « figurent l'élaboration de politiques intégrées et de programmes nationaux en concertation étroite avec les pouvoirs locaux et les régions ainsi que la création de commissions partenaires locales destinées à réunir à la fois les responsables municipaux et les organisations caritatives impliquées dans ce domaine ». Le rapport recommande par ailleurs de prendre des mesures concrètes telles que la généralisation de la gratuité des transports municipaux.

Un débat sur la liberté d'assemblée et d'expression pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels a ensuite eu lieu, accompagné de présentations d'Alessandro ZAN, Conseiller local à Padoue (Italie), et de Jean-Luc ROMERO, Conseiller régional d'Ile-de-France. « Les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transsexuelles (LGBT) à la liberté d'expression et d'assemblée sont essentiels non seulement pour leur propre développement individuel, mais aussi pour la promotion et la protection du principe d'égalité et de la démocratie » a déclaré Valerio PRIGNACHI en présentant les projets de résolution et de recommandation, que la Chambre a par la suite adoptés.

Enfin, la Chambre a tenu un débat sur la violence faite aux femmes, comprenant des communications de Terry DAVIS, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, Fabienne KELLER, Maire de Strasbourg, Chris GREEN, de l'ONG « Campagne du Ruban blanc » et de Valerio PRIGNACHI, Président de la

Commission de la cohésion sociale. La Chambre a discuté des « meilleures pratiques » en matière de prévention et de lutte contre ce type de violence.

2.3.3 Résumé des travaux de la Session de printemps de la Chambre des Régions

La Chambre a examiné un rapport sur l'e-santé et la démocratie dans les régions et a adopté une recommandation et une résolution. Antonella MAIOLO, Représentante de la Région de Lombardie (Italie) et le Dr José Luis ROCHA, Vice-ministre régional de la Santé (Malaga, Espagne) ont présenté une communication à ce sujet.

La Chambre a procédé à un échange de vues sur les principaux développements en matière de coopération transfrontalière avec la participation de Karl Heinz LAMBERTZ, Rapporteur général du Congrès sur la Coopération transfrontalière (Belgique, R, SOC), Jean-Paul HEIDER, Vice-président de la Région Alsace (France, R, PPE/DC) ainsi que Martin Guillermo RAMIREZ, Secrétaire général de l'Association des régions frontalières européennes (ARFE).

A la fin de la Session, Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE (Belgique, R, SOC), Rapporteur, a présenté l'état d'avancement du projet de Charte de la démocratie régionale que le Congrès prépare en vue du débat de la 14^{ème} Session Plénière.

2.3.4 Réunion de la Commission permanente du 28 mars 2007

Le 28 mars, la Commission permanente du Congrès a adopté des recommandations et des résolutions à la suite de l'**observation d'élections**, notamment de celles du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie (Moldova) les 3 et 17 décembre 2006 et des élections locales d'Albanie le 18 février 2007, ainsi qu'une résolution énonçant les dispositions à prendre pour que les représentants des associations nationales des collectivités territoriales des États membres se joignent aux équipes du Congrès chargées d'observer les élections municipales et régionales.

Guido BELLATTI CECCOLI, Ambassadeur de Saint-Marin, a énoncé les priorités de la présidence de Saint-Marin au Comité des Ministres, et Terry DAVIS, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, a présenté les **priorités du Conseil** aux membres de la Commission permanente.

Par ailleurs, José M. Rodriguez ÁLVAREZ, Président du Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR), Conseiller du Secrétaire d'État à la coopération territoriale (Espagne), a donné des informations sur la prochaine **Conférence des Ministres européens** responsables des collectivités locales et régionales qui se tiendra à Valence les 15 et 16 octobre 2007 et sur le lancement de la **Semaine européenne de la démocratie locale**, qui donnera au Congrès l'occasion d'éclairer sur sa contribution en la matière.

Enfin, la Commission permanente a accordé le **statut d'observateur** au Forum du gouvernement local du Commonwealth, amenant à 26 le nombre d'organisations ayant ce statut auprès du Congrès.

3. OBSERVATIONS DES ÉLECTIONS LOCALES ET/OU RÉGIONALES

Depuis sa 13^e session plénière, le Congrès a observé les élections locales en Géorgie (5 octobre 2006). Dans le cadre de l'accord de coopération entre le Congrès et le Comité des régions, le vice-président du comité des régions s'est associé à la délégation du Congrès pour cette mission d'observation.

Le Congrès a également suivi la répétition partielle des élections locales en Azerbaïdjan (le 6 octobre 2006) après l'invalidation dans 135 municipalités des résultats des élections locales tenues en décembre 2004 (que le Congrès avait observées).

En décembre 2006, le Congrès a également suivi les deux tours de scrutin de l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie (Moldova). Les recommandations du Congrès visent à améliorer la conduite des élections en Moldova, notamment des prochaines élections locales.

En 2007, le Congrès a organisé une mission préélectorale sur les élections locales en Albanie et observé ces élections le 18 février.

En vue d'étendre les missions d'observation des élections et d'améliorer les capacités techniques, la Commission permanente a adopté le 28 mars une résolution et des dispositions permettant aux représentants élus des Associations nationales des collectivités territoriales de participer aux missions d'observation des élections organisées par le Congrès.

En 2006, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a approuvé la Déclaration de principes pour l'observation internationale d'élections et le Code de conduite des observateurs électoraux internationaux, établis par l'Institut démocratique national sous les auspices de l'ONU.

4. TRAVAUX DES COMMISSIONS STATUTAIRES

4.1 Commission institutionnelle

La Commission institutionnelle s'est réunie le 13 novembre 2006 à Moscou et le 12 avril 2007 à Strasbourg.

En 2006 et 2007, la Commission institutionnelle poursuit ses activités de suivi de la démocratie locale et régionale dans le but de finaliser le premier cycle de suivi, après avoir examiné au moins une fois la situation de chaque État membre. De plus, la Commission a établi un protocole additionnel et portant modification à la Charte européenne de l'autonomie locale, élaboré une stratégie pour revitaliser le débat sur un instrument juridique européen sur la démocratie régionale et poursuivi l'initiative jointe du Congrès et du Comité européen sur la démocratie locale et régionale de lancer une Semaine européenne de la démocratie locale.

Suivi de la démocratie locale et régionale dans les États membres

Les rapports de suivi des pays et les recommandations et résolutions correspondantes du Congrès portent sur la démocratie locale et régionale en Albanie et en Bosnie-Herzégovine, sur la démocratie régionale en République slovaque et sur la démocratie locale en « ex-République yougoslave de Macédoine ». Les rapports sur la démocratie locale et régionale en Croatie et sur la démocratie régionale en Grèce sont en cours d'élaboration.

Une procédure formelle de conformité a été conçue et adoptée par le Congrès afin de consolider la mise en œuvre de ses recommandations par les autorités des pays concernés.

Rapports généraux sur la Charte européenne de l'autonomie locale

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte dans les États membres, la Commission institutionnelle a établi des rapports sur « les nouvelles formes de contrôle des collectivités locales », sur « la coopération intercommunale », ainsi que sur « le statut des villes-capitales ».

Protocoles additionnels et portant modification à la Charte européenne de l'autonomie locale

Un groupe restreint d'experts a élaboré un projet de protocole portant modification et de protocole additionnel afin de perfectionner les références juridiques pour le suivi des autonomies locales dans les États membres. Le protocole portant modification concerne l'adhésion des États membres de la Communauté européenne et des États non membres du Conseil de l'Europe à la Charte. Le protocole additionnel contient notamment des dispositions sur les finances locales, la propriété locale et la supervision administrative.

Groupe de réflexion sur la régionalisation en Europe

Un groupe de réflexion, composé de membres du Congrès et d'experts du Groupe d'experts indépendants de la Charte européenne de l'autonomie locale, a été créé pour relancer le débat sur un instrument juridique européen sur la démocratie régionale. Ce groupe a élaboré une stratégie et une proposition concernant des principes éventuels pour la démocratie régionale en Europe, qui serviront de base aux discussions avec tous les niveaux politiques concernés. De plus, un rapport détaillé sur les « Perspectives de la régionalisation en Europe » a été publié et adopté par le Congrès.

Semaine européenne de la démocratie locale

La Commission institutionnelle, en étroite coopération avec le Comité européen de la démocratie locale et régionale (CDLR), prépare en outre le lancement de la Semaine européenne annuelle de la démocratie locale – un événement européen visant à rendre la démocratie visible pour les citoyens.

4.2 Commission de la culture et de l'éducation

La Commission de la culture et de l'éducation a tenu ses réunions le 27 septembre 2006 à Dubrovnik (Croatie) et le 29 mars 2007 à Strasbourg (France).

La Commission estime que les difficultés rencontrées par nos sociétés en matière de « clash de civilisations » montrent que des changements de fond sont nécessaires dans nos sociétés et dans les processus de gouvernance. Il convient d'utiliser le dialogue interculturel et interreligieux pour surmonter les schémas de confrontation et pour construire des ponts entre les différentes cultures, croyances et traditions. Le Congrès se donne pour mission de proposer aux pouvoirs locaux et régionaux l'expertise, les outils et les recommandations utiles pour régler les problèmes de façon pratique et efficace.

Gardant cela à l'esprit, la Commission a fixé des priorités reposant sur quatre grands thèmes qui structurent ses travaux en 2007 et 2008. Trois de ces thèmes portent sur les questions d'identité où les traditions et les pratiques culturelles apparaissent comme des liens essentiels pour favoriser une identité à l'échelle régionale et où les représentants régionaux du Congrès ont un rôle majeur à jouer (« l'identité culturelle régionale : mythe ou réalité ? ») ; sur les questions liées au « rôle des régions dans l'enseignement des langues régionales et minoritaires » ; ainsi que sur l'évaluation de l'impact des « universités et leurs contributions au développement régional culturel ». Le processus du Livre blanc sur le dialogue interculturel, l'une des grandes priorités identifiées par le 3^e Sommet, a été repris par la Commission pour mesurer le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux.

La Commission a organisé la conférence « Pouvoirs locaux et religions : quelles stratégies pour consolider le pouvoir religieux ? » à Montchanin (France), les 23 et 24 novembre 2006, qui a rassemblé des spécialistes et des chercheurs oeuvrant pour la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, des représentants d'organisations internationales et d'ONG religieuses. Les discussions et échanges de vues ont porté sur le rôle des pouvoirs locaux et régionaux dans le développement du dialogue interreligieux et sur l'échange de bonnes pratiques, notamment des réflexions sur le modèle français de laïcité, la formation des membres du clergé, l'enseignement des faits religieux à l'école et le financement des lieux de culte.

La Commission a approuvé un rapport sur la « Contribution des universités au développement culturel régional » mettant en avant les initiatives et le rôle essentiels des pouvoirs régionaux pour relever les défis économiques, sociaux et éducatifs. Le rapporteur a souligné la nécessité de mettre en place des réseaux transversaux et interrégionaux entre les entreprises et les universités pour garantir le transfert du savoir, des compétences et des technologies, et créer des emplois dans les régions. Ce rapport a été examiné par la Commission à sa réunion de mars et sera présenté pour adoption à la 14^e Session plénière.

La Commission a débuté ses travaux sur « les identités et la modernité » par la question de la compatibilité entre les différentes formes d'identité aux niveaux régional et national. Les discussions ont porté sur la nature et sur les avantages propres à une forte identité culturelle régionale, en prenant comme exemple l'expérience de la communauté germanophone belge.

Les travaux de la Commission sur la « réconciliation entre patrimoine et modernité » proposeront aux pouvoirs locaux de nouvelles lignes directrices pour un développement urbain durable dans le domaine culturel. Ces travaux exigent une consultation et une interaction entre les conseillers locaux, les architectes et le grand public. La Commission a co-organisé le colloque « Tourisme culturel : bénéfices économiques ou perte d'identité ? » à Dubrovnik, du 27 au 29 septembre 2006, avec l'Association européenne des villes et régions historiques et la ville hôte. Les conclusions du colloque contribuent largement à l'élaboration en cours du rapport et des projets de textes sur le thème du tourisme culturel.

Dans le cadre de ses travaux sur l'intégration par le sport, la Commission a pris part à la conférence « Sport et intégration » des 22 et 23 janvier 2007, organisée par la Ville de Stuttgart. La conférence a attiré l'attention sur le rôle du sport comme outil d'intégration et de participation des immigrants en Europe, et a permis de procéder à un échange stimulant d'expériences et d'informations en matière de bonne pratique.

Le Conseil de l'Europe et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux sont un membre fondateur du Prix Europa et l'ont constamment soutenu. Le Prix Europa a été lancé en 1987 par le Conseil de l'Europe et la Fondation européenne de la Culture. Il est ouvert aux organismes de radiodiffusion et de production et est, par conséquent, accessible aux professionnels des médias de toutes les régions d'Europe.

Le Bureau du Congrès a décidé, le 15 février 2007, de maintenir son soutien au Prix Spécial Europa dans la catégorie « téléfilms » afin de mettre en lumière, dans le cadre de ces productions télévisuelles, l'importance de l'engagement du Conseil de l'Europe vis-à-vis de nos valeurs fondamentales qui sont les droits de l'homme, la démocratie pluraliste et l'Etat de droit.

Chaque année, le Prix Europa est destiné aux meilleures productions diffusées à la télévision, à la radio et sur l'Internet afin de leur donner une large écho dans toute l'Europe et de favoriser leur distribution et leur exploitation.

4.3 Commission de la cohésion sociale

La Commission de la cohésion sociale s'est réunie deux fois à Strasbourg, le 6 novembre 2006 et le 26 mars 2007, à la veille de la Session de printemps, qui était cette année une session jointe de la Commission permanente et de la Commission de la cohésion sociale.

Après avoir fixé ses priorités, la Commission traite désormais quatre grands thèmes qui structureront ses travaux pour les deux prochaines années : deux sont d'ordre général et portent sur les grandes questions de société identifiées par la Commission plénière, à savoir « les politiques de sécurité contre la violence » et « instaurer une économie éthique et de nouvelles formes de solidarité ». Les deux autres axes reflètent les préoccupations auxquelles les deux chambres souhaitent réfléchir : la Chambre des pouvoirs locaux examinera plusieurs questions sur « le paradoxe urbain ; les villes comme zones d'intégration sociale et d'exclusion » et la Chambre des Régions, sur « la cohésion sociale par le développement régional équilibré ».

La Commission de la cohésion sociale juge nécessaire que les pouvoirs locaux et régionaux se soucient particulièrement des groupes les plus vulnérables de la société, notamment des enfants, des victimes de la violence (domestique, du trafic d'être humains, de l'insécurité urbaine), des citoyens dans les contextes d'après-guerre ou dans les zones de conflit potentiel, et des minorités (nationales, sexuelles, immigrantes). Ses priorités et ses travaux des deux prochaines années seront liés à ces préoccupations.

Les politiques de sécurité contre la violence

La contribution de la Commission aux différentes campagnes du Conseil de l'Europe s'inscrit dans ce thème, car celles-ci ont toutes pour but, d'une manière ou d'une autre, de traiter des différents aspects du problème de la violence (domestique, raciste, relative à la traite des êtres humains et à l'encontre des enfants).

La traite des êtres humains

Le Congrès a lancé sa participation à la campagne sur la traite des êtres humains par la Déclaration des villes contre la traite des êtres humains. Les quinze premières villes l'ont signée au cours d'une cérémonie qui a eu lieu à la Session plénière de 2006. Par la suite, la déclaration a été ouverte à la signature en ligne et remporté un vif succès : nous avons reçu plus de 140 signatures et messages de soutien du monde entier.

Les membres de la Commission ont pris part aux différents séminaires régionaux sur la traite des êtres humains organisés par la DG2 tout au long de l'année.

La violence domestique

De nombreuses activités locales ont été organisées cette année dans le cadre de la participation du Congrès à la Campagne du Conseil de l'Europe contre la violence domestique. Des semaines de sensibilisation ont eu lieu dans des communes d'Europe et continuent d'être organisées tout au long de l'année. Par exemple, Strasbourg, ville hôte du Conseil de l'Europe, a mis des affiches de la campagne sur des panneaux d'affichage, dans les aribus et dans les centres socioculturels de la ville du 1^{er} au 15 mars. Les initiatives des villes sont diverses, allant du port du Ruban blanc (l'un des symboles de la campagne) par tous les écoliers et les étudiants en province (Brescia), aux débats publics (Odessa, Malaga).

Le Congrès a organisé un débat sur la violence domestique au cours de sa Session de printemps avec divers intervenants, notamment Fabienne KELLER, Maire de Strasbourg, Terry DAVIS, Secrétaire général, et Chris GREEN, Représentant du Congrès pour la Task Force de la campagne et Directeur de la campagne du Ruban blanc – « Les hommes contre la violence faite aux femmes ». Le débat a été suivi du lancement d'une exposition photo organisée conjointement par le Congrès et l'Assemblée parlementaire, montrant des portraits d'acteurs de la lutte contre la violence : des ONG oeuvrant dans ce domaine, des parlementaires, des représentants locaux et régionaux, ainsi que des victimes de la violence. Chaque cliché de l'exposition s'accompagne d'une courte phrase résumant ce que la violence domestique signifie pour la personne photographiée. Il existe trois copies de cette exposition : l'une est exposée au Conseil et les deux autres dans des communes d'Europe dans le cadre de la campagne de sensibilisation.

Les enfants de la rue

En mars 2007, un projet joint sur les enfants de la rue a été lancé, associant le programme du Conseil « Construire une Europe pour et avec les enfants » et le Congrès. Ce projet consiste en cinq visites de terrain par notre expert et en différentes initiatives novatrices de communes européennes, dont chacune conduira à un examen de cas concrets qui ne resteront pas isolés mais serviront de riche base d'informations à un rapport et à des recommandations présentés pour adoption par le Congrès à notre Session plénière de 2008.

Un débat sur la situation désespérée des enfants de la rue a eu lieu à la Session de printemps en présence de la Secrétaire générale adjointe, et le Maire adjoint de Stuttgart a fait une déclaration pour inaugurer le projet.

Rapports

En plus de ses nombreuses activités, la Commission a établi deux rapports en 2007, l'un pour la Session de printemps sur *La liberté d'assemblée et d'expression pour les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transsexuels (LGBT)* et l'autre pour la Session plénière sur *La police et la sécurité urbaine : une approche communautaire*.

La liberté d'assemblée et d'expression pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels (LGBT) (Chambre des pouvoirs locaux, Session de printemps)

Suite à la motion de résolution sur la liberté d'assemblée et d'expression pour les lesbiennes, les gays, les bisexuels et les transsexuels (LGBT), présentée à la 13^e Session plénière du Congrès en mai 2006, qui a attiré l'attention sur les récents événements lors desquels les pouvoirs locaux de plusieurs États membres du Conseil de l'Europe ont interdit, ou tenté d'interdire, des rassemblements ou des manifestations pacifiques organisés par les LGBT et leurs alliés, la Commission de la cohésion sociale a été chargée d'établir un rapport en réaction à ces événements donnant un aperçu du respect des droits de la communauté LGBT dans les États membres, et de rédiger une série de recommandations à mettre en œuvre au niveau local.

Le rapport et ses recommandations, présentés à la Session de printemps de 2007, montrent que le Congrès est non seulement convaincu que les pouvoirs locaux jouent un rôle central pour faire respecter le droit des citoyens à la liberté d'assemblée et d'expression, mais aussi que la protection de ces droits est essentielle pour garantir la responsabilisation et la réactivité des instances dirigeantes – et donc aussi indispensable à la protection de tous les autres droits de l'homme fondamentaux.

Les pouvoirs locaux et le maintien de l'ordre dans la communauté – un partenariat pour la sécurité urbaine (Chambre plénière, Session plénière)

La Commission présentera un rapport plénier et deux projets de texte sur *Les pouvoirs locaux et le maintien de l'ordre dans la communauté – un partenariat pour la sécurité urbaine* à la Session plénière de 2007 du Congrès pour débat et adoption.

Le rapport et ses recommandations ont pour but de compléter les travaux existants de la Commission sur les unités de police locales et sur la sécurité urbaine, en se concentrant sur le rôle spécifique des pouvoirs locaux et régionaux dans l'amélioration du maintien de l'ordre au sein de la communauté et des relations de la police avec la communauté. Leur rôle majeur dans la création et le maintien d'un partenariat pour la sécurité avec les acteurs concernés (police, corps judiciaire, société civile) est mis en avant.

Le paradoxe urbain : les villes comme zones d'intégration sociale et d'exclusion

CLIP – Réseau européen de villes pour la Politique d'intégration locale

Le Réseau européen de villes pour la politique d'intégration locale, lancé en septembre 2006 à Dublin, s'est déjà réuni deux fois et a rassemblé plus de 25 villes européennes. Ce réseau, fondé par le Congrès en partenariat avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Fondation de Dublin) et la Ville de Stuttgart, réunit des experts des politiques d'intégration locale de grandes villes européennes et des chercheurs chevronnés d'institutions de recherche scientifique. Il est sur le point de conclure avec succès son premier module, qui concerne l'accès des migrants au logement. Le deuxième module, actuellement préparé par des chercheurs et différentes villes, porte sur la gestion de la diversité. Deux autres réunions sont prévues en 2007 à Budapest et à Barcelone sur un troisième projet, l'esprit d'entreprise chez les migrants, qui débutera plus tard dans l'année.

L'objectif du Réseau est de favoriser l'échange d'expériences entre les villes et d'élaborer des lignes directrices en matière de bonne pratique. Les expériences et les données pertinentes seront communiquées aux organisations européennes de villes et de pouvoirs locaux et régionaux, aux organes concernés du Conseil de l'Europe, aux diverses institutions concernées de l'Union européennes, ainsi qu'aux ONG du domaine social.

Rapports

La Commission a présenté deux rapports à la Session de printemps de 2007 sur *la lutte contre l'extrême pauvreté dans les villes* et sur *l'Accès des personnes handicapées aux infrastructures et aux espaces publics*.

*La lutte contre la grande pauvreté dans les villes
(Chambre des pouvoirs locaux, Session de printemps)*

Le Congrès a tout particulièrement conscience de la nécessité d'agir de manière urgente, efficace et concertée pour faire face à l'extrême pauvreté. Les collectivités locales, en particulier les villes de taille moyenne et grande, sont directement touchées par ce problème et sont souvent amenées à intervenir dans des situations d'urgence, sans avoir tous les moyens nécessaires à leur disposition.

Quatre ans après son premier rapport sur « la lutte contre la grande pauvreté dans les villes : le rôle des pouvoirs locaux », adopté par le Congrès à sa Session plénière de 2003, la Commission de la cohésion sociale, conformément à la Résolution du Congrès (Résolution 182) 2003, a donné une vue d'ensemble des évolutions de la situation de grande pauvreté dans les villes européennes et des actions entreprises au niveau local. Le rapport et ses recommandations, présentés pour débat et adoption à la Session de printemps de 2007 sont le fruit de cette consultation.

*L'accès des personnes handicapées aux infrastructures et aux espaces publics
(Chambre plénière, Session de printemps)*

La Commission a présenté à la Session de printemps, pour débat et adoption, un rapport et deux projets de documents sur *L'accès des personnes handicapées aux infrastructures et aux espaces*

publics, pour compléter le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur le handicap conçu sur une durée de 10 ans en vue de réaliser des progrès décisifs pour garantir l'égalité des droits des personnes handicapées, tout en reflétant à la fois la dimension locale et régionale de la question de l'accessibilité (la possibilité de se déplacer, de profiter des installations collectives et, par extension, d'utiliser les services publics de façon autonome).

La Commission considère qu'un accès sans obstacles et pour tous aux infrastructures et aux bâtiments publics constitue la pierre angulaire de l'inclusion sociale. Les États membres ont pris un ensemble de dispositions et d'engagements ces dernières années pour permettre l'accessibilité des espaces publics aux personnes dans des situations de handicap – physique, cognitif ou sensoriel. Mais les réglementations et les normes, quand elles existent, ne sont pas partout appliquées et les résultats ne sont pas à la hauteur des attentes.

Le rapport souligne qu'il est essentiel que la notion d'accessibilité et le principe de conception universelle (l'application de normes et technologies intégratives aux espaces publics qui rendent possible une vie plus autonome) trouvent leur place dans l'aménagement des territoires à tous les niveaux (local, régional, national).

La cohésion sociale par le développement régional équilibré

Trois rapports complémentaires font partie de ce thème. La Commission s'efforce de trouver les moyens de rétablir un équilibre entre les régions économiquement disparates et entre les régions et zones urbaines où les services sont nombreux, par l'établissement d'un rapport pour la Session de printemps sur *L'e-santé et la démocratie dans les régions* et de deux rapports pour la Session plénière sur *Garantir la continuité des services sociaux dans les zones rurales* et sur *La répartition équilibrée des services de santé dans les régions*.

L'e-santé et la démocratie dans les régions (Chambre des Régions, Session de printemps)

Le Congrès a décidé qu'il serait fort intéressant d'étudier l'e-santé comme outil de promotion de la participation démocratique, de l'inclusion sociale et d'une approche orientée vers le patient au niveau régional, en gardant à l'esprit la motion de résolution présentée à la Session plénière de 2006 sur la création d'un réseau de télémédecine et d'éducation virtuelle en Europe du Sud-Est, les nouvelles possibilités que présentent ces perspectives technologiques, ainsi que les nouvelles responsabilités à prendre et les défis à relever par les gouvernements à tous les niveaux.

Le rapport et ses deux projets de textes, présentés à la Session de printemps pour débat et adoption, montrent comment les nouvelles technologies de la communication et de l'information peuvent révolutionner l'accès aux informations relatives à la santé et aux services sanitaires, permettant ainsi un accès plus équitable et une amélioration de la qualité des services pour tous. Devant les inquiétudes grandissantes quant aux inégalités de prestation des soins médicaux entre les régions et au sein même des régions, l'e-santé ouvre donc de nouvelles possibilités pour remédier au déséquilibre.

Garantir la continuité des services sociaux dans les régions (Chambre des Régions, Session plénière)

Le rapport et les textes présentés pour débat et adoption à la Session plénière ont principalement pour buts d'exposer les problèmes auxquels sont confrontés les services sociaux des zones rurales d'Europe et de proposer des mesures essentielles à mettre en œuvre par les pouvoirs régionaux à leur niveau pour garantir un accès équitable à ces services et mettre un terme aux inégalités croissantes dans les communautés rurales.

Plusieurs études de cas reflétant la diversité des situations en Europe sont citées.

La répartition équilibrée des services médicaux dans les régions (Chambre des Régions, Session plénière)

Les populations des régions isolées ou pauvres, éloignées des grandes conglomérations urbaines, font face, et feront certainement face dans le futur, à des difficultés et des inégalités croissantes

d'accès aux services médicaux et sanitaires, que ce soit en termes de personnel soignant, d'hôpitaux ou de moyens médicaux ou techniques les plus avancés.

Ce rapport analyse comment rétablir un équilibre entre les régions économiquement disparates et entre les régions et les zones urbaines où les services sont nombreux, pour tenter d'enrayer un potentiel accru d'exclusion sociale et de discrimination. Il est complété par le rapport sur la question de continuité des services sociaux dans les régions rurales.

Le paradoxe urbain : les villes comme zones d'intégration sociale et d'exclusion

La Commission a présenté deux rapports en 2007 sur ce thème à la Session de printemps sur *la coopération intergénérationnelle et la démocratie participative* et sur *les indicateurs concertés de cohésion sociale*.

*Coopération intergénérationnelle et démocratie participative
(Chambre plénière, Session de printemps)*

La Commission de la cohésion sociale a établi un rapport et rédigé des projets de textes pour débat et adoption à la Session de printemps de 2007 du Congrès, présentant l'approche intergénérationnelle comme moyen efficace de promouvoir la démocratie participative, la solidarité, le bien-être social et la qualité de vie.

La Commission pense qu'il est important de rétablir un dialogue intergénérationnel et d'étudier comment réduire le fossé générationnel croissant entre les personnes du troisième âge et les jeunes et comment ces deux classes d'âge sont souvent marginalisées, pour des raisons différentes.

Dans ce but, un groupe de réflexion s'est réuni à plusieurs reprises en 2006 en vue d'élaborer des recommandations aux niveaux local et régional, ainsi qu'un Manifeste européen sur la coopération intergénérationnelle figurant en annexe à la recommandation et à la résolution et énonçant en sept points les principes et activités auxquels les villes et les régions déterminées à agir dans ce domaine sont invitées à adhérer.

Indicateurs concertés de cohésion sociale (Chambre plénière, Session de printemps)

Les pouvoirs locaux et régionaux ont un rôle crucial à jouer dans le processus de dialogue démocratique pour la cohésion sociale ; le Congrès a donc reconnu l'utilité de donner au *Guide méthodologique pour l'élaboration des indicateurs concertés de cohésion sociale*, publié par le secteur intergouvernemental de la cohésion sociale du Conseil de l'Europe, un prolongement pratique au niveau des pouvoirs locaux et régionaux, et a décidé de mener en 2006-2007 en partenariat avec la Ville de Mulhouse, une expérience sur le terrain.

Le rapport et les deux projets de textes sur *Les indicateurs concertés de cohésion sociale*, présentés à la Session de printemps de 2007 pour débat et adoption, se rapportent à la mise en œuvre par le projet pilote de la méthode de cohésion sociale préconisée par le *Guide méthodologique*, qui traduit l'acceptation de la responsabilité partagée du bien-être de tous les membres de la société. Sa mise en œuvre implique un processus de consultation et de dialogue avec les acteurs de la société et l'identification d'indicateurs de cohésion sociale permettant par la suite de mesurer si les politiques sociales ont répondu aux attentes.

Cette application concrète de la méthodologie a confirmé l'intérêt de la démarche, notamment en termes de dialogue social, de participation citoyenne et de démocratie locale. Le rapport et les projets de textes fournissent donc des lignes directrices pour la mise en œuvre de la méthodologie ainsi que la transférabilité de cette approche à d'autres villes et régions.

Questions diverses

Le Bureau du Congrès a chargé la Commission de la cohésion sociale de former un comité mixte de rédaction avec des membres du Comité de liaison des Organisations internationales non gouvernementales ayant un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe, afin de réviser le **projet de mémorandum de partenariat entre pouvoirs locaux, régionaux et ONG** dans les États membres du Conseil de l'Europe. Ce comité de rédaction s'est réuni deux fois en 2006-2007 et a

programmé d'autres réunions de rédaction pour établir un projet définitif pour adoption par les deux parties du Congrès.

4.4 Commission du développement durable

La Commission du développement durable a tenu ses réunions le 20 octobre 2006 à Erevan (Arménie) et le 20 avril 2007 à Strasbourg (France).

La Commission est d'avis que les difficultés rencontrées par nos sociétés et les déséquilibres écologiques irréversibles nécessitent des changements profonds de comportement, de méthodes de production et de modèles de consommation, ainsi que des processus de gouvernance. Elle tient à proposer aux pouvoirs locaux et régionaux des outils et recommandations pour régler les problèmes de façon pratique et efficace.

Gardant ces éléments à l'esprit, la Commission a fixé des priorités s'appuyant sur les quatre grands thèmes qui structurent ses travaux en 2007 et 2008. Deux de ces thèmes concernent de la même façon les représentants locaux et régionaux du Congrès : « Le changement climatique et ses conséquences » et les questions liées au « Développement durable : entre micro- et macro-décisions ». La Chambre des pouvoirs locaux a invité la Commission à étudier « des initiatives et politiques créatives pour les villes » et la Chambre des Régions, des projets pour créer « un développement régional durable et équilibré ».

La Commission du développement durable est consciente du fait que le développement durable sous-tend de nombreuses politiques publiques visant à concilier le développement économique et social et la protection de l'environnement, pour lesquelles les actions menées efficacement par les collectivités territoriales sont indispensables.

Le changement climatique et ses conséquences

Cette question, qui témoigne des graves problèmes posés par le changement climatique à nos sociétés, est au cœur des travaux de la Commission. Une audition sur « le changement climatique : les actions innovantes des collectivités territoriales » a eu lieu le 19 octobre 2007 à Erevan. Le rapport et les projets de textes établis par la suite soulignent le rôle essentiel des initiatives des collectivités territoriales pour, dans de nombreux cas, résoudre les problèmes économiques, sociaux et environnementaux. La Commission a étudié ces textes à sa réunion d'avril et les présentera pour débat et adoption à la 14^e Session plénière.

Les prochaines étapes des travaux de la Commission sur ce thème consisteront à développer des stratégies pour aider les pouvoirs locaux et régionaux à réduire la vulnérabilité, en mettant en œuvre des stratégies novatrices et efficaces d'atténuation et d'adaptation, et en promouvant une nouvelle culture de l'énergie qui répondra aux besoins énergétiques futurs de nos villes et de nos régions de façon durable, dans le contexte du réchauffement planétaire du 21^e siècle.

Développement régional durable et équilibré

Dans le cadre de ses travaux sur le « développement régional durable et équilibré », la Commission a établi un rapport et rédigé des projets de textes sur les « régions périphériques : un défi pour un développement durable et équilibré des territoires européens ». Ces textes prônent la nécessité d'un nouveau concept de régions périphériques et à faible population, et appellent à l'élaboration de politiques innovantes, telles que le développement spatial polycentrique et le renforcement de l'autonomie pour faire face à ces problèmes spécifiques.

En outre, la Commission a représenté le Congrès à la Conférence européenne des Ministres responsables de l'aménagement du territoire (CEMAT) à Lisbonne (Portugal), les 26 et 27 octobre 2007, sur « des réseaux pour le développement territorial durable du continent européen : des ponts à travers l'Europe ».

Initiatives et politiques innovantes pour les villes

Parmi les piliers des travaux de la Commission sur des « initiatives et politiques innovantes pour les villes » figure l'élaboration de la « Charte urbaine européenne II : Manifeste pour une nouvelle approche de l'urbanité » qui proposera aux pouvoirs locaux de nouvelles lignes directrices pour une

gestion et un développement urbains équitables et durables. L'importance de ces travaux est soulignée par sa nature transversale, qui implique une vaste consultation avec les autres commissions du Congrès et les associations locales, nationales et internationales. Des débats sur ces travaux ont eu lieu au printemps 2007.

Concernant ce thème, la Commission a également co-organisé un colloque sur « la démocratie électronique : de nouvelles chances de renforcer la participation civique » (Strasbourg, 23-24 avril 2007). Une session a été spécialement consacrée à étudier de quelle façon la démocratie électronique et les consultations délibérantes sur des projets urbains constituent un atout crucial et offrent un nouveau potentiel de consultation. Les conclusions du colloque forment l'ossature du rapport et des projets de textes en cours d'élaboration sur ce thème.

Lors de la 5^e Conférence des villes durables (21 au 24 mars, Séville, Espagne), la Commission a souligné que la notion de développement durable ne renvoyait pas seulement à des questions d'environnement et de ressources naturelles, mais couvrait aussi les dimensions sociale, culturelle et économique, comme partie intégrante de la démocratie locale et des droits des citoyens.

Développement durable : entre les micro- et les macro- décisions

Le paysage

« Le paysage : une nouvelle dimension de l'action publique territoriale » explore des projets novateurs entrepris dans ce domaine par de nombreux pouvoirs locaux et régionaux. Avec cela à l'esprit, la Commission a soutenu activement la création d'un Réseau Européen des pouvoirs locaux et régionaux pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, qui sert de plateforme à la mise en œuvre de cette convention et favorise l'échange d'expériences pour permettre aux collectivités territoriales de protéger, gérer et planifier l'aménagement de leurs paysages.

La Commission a représenté le Congrès à la Première assemblée générale du Réseau Européen des pouvoirs locaux et régionaux pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (Strasbourg, 20 mars 2007) et à la Conférence européenne du paysage, 22-23 mars 2007, qui a attiré l'attention sur le rôle de la Convention comme outil crucial à tous les niveaux de gouvernance pour concevoir des politiques de développement durable.

La comptabilité environnementale

La Commission estime qu'il est urgent que les collectivités territoriales améliorent leurs actions environnementales et développent des politiques structurées répondant aux difficultés croissantes et aux exigences démocratiques pour un environnement plus durable. Dans ce contexte, la comptabilité environnementale sert d'outil pour mesurer, suivre et évaluer leurs stratégies et pour démontrer que leurs politiques ont des résultats tangibles et que leurs activités sont durables. C'est dans cet esprit que la Commission a établi un rapport et des projets de textes sur « La comptabilité environnementale en tant qu'instrument pour les actions locales responsables ».

Autres grands événements

La Commission se réjouit de poursuivre ses travaux avec l'Accord partiel EUR-OPA Risques majeurs. Elle a participé à la 11^e Session ministérielle du 31 octobre 2007 à Marrakech (Maroc), au cours de laquelle elle a mis en avant le rôle crucial des pouvoirs locaux et régionaux pour faire face aux catastrophes et présenté l'« Appel Slavutych », lancé à la conférence qu'elle a organisée en mars 2006 à Slavutych (Ukraine) pour marquer le 20^e anniversaire de Tchernobyl.

5. ACTIVITÉS EN EUROPE DU SUD-EST

5.1 NALAS

De réseau informel, NALAS ou « Réseau d'Associations de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est », est devenu une association dotée d'un statut officiel dont le siège est à Strasbourg.

Les deux grands événements de l'automne 2006 étaient la participation à la 2^e Conférence ministérielle régionale de l'Europe du Sud-Est sur « *La gouvernance démocratique et effective aux niveaux local et régional* » à Skopje (« ex-République yougoslave de Macédoine »), les 8 et 9

novembre, et l'organisation de la 2^e Assemblée générale de NALAS à Podgorica (Monténégro), le 15 décembre. Par ailleurs, NALAS a créé une première Task force « pilote » sur la gestion des déchets solides, avec le soutien des autorités allemandes (GTZ). Mais le point le plus important pour NALAS durant cette période a probablement été le perfectionnement général de son fonctionnement.

Avec le soutien du Congrès et de la FEDRE, le réseau NALAS a obtenu du gouvernement suisse les fonds nécessaires pour créer un secrétariat à plein temps et pour mettre en œuvre son plan d'action, qui comprend l'établissement d'un « centre du savoir » et la création de task forces sur plusieurs thèmes. Ces initiatives profiteront aux membres de l'association et à toutes les communes d'Europe du Sud-Est. Un vaste processus a été lancé pour recruter le directeur du NALAS, et en mars 2007, M. Kelmend ZAJAZI a pris cette fonction. Depuis lors, le nouveau directeur est très actif dans la création du Secrétariat du NALAS à Skopje et dans la mise en œuvre du plan d'action avec les différents partenaires. Une partie de ce plan sera menée en coopération avec les autorités allemandes (GTZ) dans le cadre de leur « *Fonds régional ouvert* » pour lequel un atelier de travail commun approfondi a été organisé à Budva (Monténégro) en mars 2007.

5.2 Activités dans le cadre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

Le Conseil de l'Europe a organisé en coopération avec le Pacte de stabilité la 2^e Conférence ministérielle régionale de l'Europe du Sud-Est sur « *La gouvernance démocratique et effective aux niveaux local et régional* » à Skopje (« ex-République yougoslave de Macédoine »), les 8 et 9 novembre, dans le prolongement de la 1^{ère} Conférence régionale de Zagreb en 2004. Le Congrès a contribué à cet événement par la présence de son Vice-président et en assistant les représentants du NALAS, qui ont enrichi les discussions et proposé d'ajouter une partie à la déclaration finale, mettant l'accent sur l'engagement et l'intérêt des associations des pouvoirs locaux.

6 ACTIVITÉS DANS LE CAUCASE DU SUD

6.1 Activité conjointe du Congrès pour la création d'une Association nationale de pouvoirs locaux en Azerbaïdjan

Le projet joint lancé en 2005 par le Congrès et l'Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (KS) pour encourager la création d'une Association nationale de pouvoirs locaux en Azerbaïdjan, s'est poursuivi en 2006-2007 avec le soutien du gouvernement norvégien.

Un groupe de travail a été formé en Azerbaïdjan pour stimuler les discussions et les échanges d'expérience entre les représentants locaux élus, les représentants gouvernementaux et les experts étrangers sur les objectifs et le fonctionnement des associations de pouvoirs locaux et régionaux en Europe. Tenant compte de la décision des communes d'Azerbaïdjan de créer trois associations de communes, les experts du Congrès ont soumis des commentaires écrits détaillés sur le projet de statuts, dans lesquels ils ont notamment recommandé la création d'un conseil de coordination entre elles.

La visite d'étude en Norvège et en Lettonie a permis aux représentants des villes et du gouvernement d'Azerbaïdjan d'échanger des points de vue, en particulier avec le Président du Congrès, sur le fonctionnement des pouvoirs locaux et de leurs associations dans les pays hôtes.

Trois associations de communes ont été créées en Azerbaïdjan (l'Association des villes et des communes (*Association of City-Municipalities*), le 30 novembre 2006 ; l'Association des agglomérations (*Association of Settlements*) le 15 décembre 2006 ; et l'Association des villages (*Association of villages*), le 27 décembre 2006). Elles ont adopté leurs statuts et été officiellement enregistrées par le Ministère de la Justice. Le projet commun inclut désormais des sessions de formations pour aider ces associations à devenir des structures efficaces, viables et autonomes. Le Congrès et KS soutiennent également leur participation à la Semaine européenne de la démocratie locale (octobre 2007).

7 COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

7.1 Eurorégions d'un nouveau genre : contribution à l'intégration européenne

Le Congrès a décidé de créer des eurorégions d'un nouveau genre pour contribuer à l'intégration européenne. L'idée consistait à résoudre les problèmes des mers semi-fermées en encourageant une coopération renforcée entre les pouvoirs locaux et régionaux situés à proximité. Les écosystèmes des mers semi-fermées européennes sont de plus en plus fragiles et le Congrès tient à consolider la coopération locale et régionale dans les domaines social, économique, culturel et environnemental. La création d'eurorégions près des mers européennes est considérée comme un outil pour parvenir à une plus grande cohésion sociale et économique au plus proche des citoyens et pour établir de meilleurs liens économiques et culturels.

La première étape du Congrès consistait à créer l'Eurorégion Adriatique, établie à Pula (Croatie), en juin 2006. Celle-ci rassemble des pouvoirs locaux, régionaux et nationaux à la fois des États membres et non membres de l'Union européenne du bassin adriatique. Dans le but de rapprocher les pouvoirs soucieux de la protection et de l'évolution de la région adriatique, cette eurorégion sert de structure pour concevoir des projets de coopération dans les domaines politiques de première importance pour le développement du bassin. Les activités de l'Eurorégion adriatique sont liées aux institutions et organisations qui coordonnent et soutiennent les initiatives de coopération, utiles pour atteindre les objectifs de rapprochement culturel, d'intégration économique et politique, et de développement durable.

Après l'Eurorégion adriatique, le Congrès a lancé l'initiative de l'Eurorégion de la mer Noire lors de la conférence organisée en coopération avec les autorités roumaines en mars 2006 à Constanta (Roumanie). L'étape suivante a été franchie en novembre 2006 à Samsun (Turquie) dans le cadre d'une deuxième conférence internationale. Le Congrès a tenu compte des demandes des administrations locales et régionales du bassin de la mer Noire souhaitant résoudre des problèmes locaux et établir un échange fructueux d'informations et d'idées entre elles.

Plusieurs problèmes auxquels sont confrontées les collectivités territoriales dans le bassin de la mer Noire ont fait l'objet d'une analyse : la protection de l'environnement ; l'investissement dans la production d'énergies renouvelables ; la protection de la mer Noire et de ses fleuves par la prévention des rejets d'hydrocarbures et d'eaux usées ; la gestion des risques liés aux transports maritimes ; la gestion intégrée des zones côtières ; la promotion du tourisme durable ; le développement d'initiatives de coopération interculturelle et de cohésion sociale ; la gestion des migrations ; l'établissement de bonnes pratiques de gouvernance pour consolider la stabilité démocratique ; l'utilisation efficace des ressources régionales pour aider les pouvoirs locaux à s'acquitter de leurs devoirs de gestion ; et la nécessité d'un échange d'informations efficace afin de trouver des ressources financières pour les projets de coopération.

Cette eurorégion que le Congrès s'efforce de créer rassemblera les administrations des régions entourant la mer Noire, en vue de répondre aux besoins des populations locales. Elle encouragera une utilisation plus avertie et attentive des ressources et la gestion durable du bassin. Cette plateforme encouragera également les processus de régionalisation, jouera un rôle important dans le développement des compétences de gestion des collectivités territoriales et servira de cadre de coopération pour permettre à ces dernières de travailler ensemble et de prendre des initiatives interrégionales s'appuyant sur les instruments financiers de l'Union européenne.

7.2 Coopération interrégionale : création d'un centre à Saint-Pétersbourg

La Fédération de Russie et le Congrès ont proposé conjointement la création d'un Centre du Conseil de l'Europe pour la coopération interrégionale et transfrontalière, qui pourrait prendre la forme d'un accord partiel élargi du Conseil de l'Europe et s'établir à Saint-Pétersbourg. Le Congrès a largement soutenu le projet depuis cette proposition. Le Président du Congrès a effectué une visite d'information à Saint-Pétersbourg du 26 au 28 janvier 2006 et une visite officielle du 27 au 28 avril 2006, durant laquelle il a fait le point sur l'avancement des travaux pour la création du Centre avec les autorités russes concernées. Le Président du Congrès a présenté un rapport sur sa visite en mai 2006 à la 963^e réunion des Délégués des Ministres.

Le 26 septembre 2006, le Groupe de travail ad hoc (GT-TRANSREG) du Comité des Ministres a adopté l'avant-projet de résolution révisé sur la création du Centre et émis plusieurs propositions. A l'heure actuelle, tous les documents sont examinés par les pouvoirs compétents de la Fédération de Russie pour commentaires sur la future charte, le mandat et les ressources du Centre.

8 RELATIONS AVEC LE COMITÉ DES RÉGIONS DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Congrès n'a pas manqué d'agir en synergie avec d'autres institutions internationales. Le Comité des régions de l'Union européenne et le Congrès, dans le cadre de leur **Groupe de contact** commun, se sont soutenus mutuellement pour faire progresser la démocratie locale et régionale et pour garantir le respect des compétences locales et régionales par les pouvoirs nationaux et européens. Les deux institutions ont également coopéré pour promouvoir l'adoption de règles efficaces applicables aux collectivités territoriales et élaborer de bonnes pratiques de gouvernance. Le Congrès et le Comité des régions ont travaillé en concertation pour établir leurs rapports respectifs, concevoir des activités sur la gestion des déchets, les catastrophes naturelles, la démocratie locale et régionale, et pour adopter des instruments juridiques facilitant la coopération interrégionale. De plus, le Congrès et le Comité ont organisé conjointement plusieurs missions d'observation des élections. Le Congrès et le Comité des régions ont également organisé une journée d'information sur l'observation des élections le 26 janvier 2007, à Bruxelles. Ces activités ont contribué à renforcer la coopération entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, conformément aux suggestions du « rapport Juncker ».

L'accord de coopération signé par le comité des régions et le Congrès a servi de contribution au mémorandum d'accord (MA) entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, qui a été signé par les deux institutions le 11 mai.

9 AUTRES ACTIVITIES

9.1 Agences de la démocratie locale

Le Congrès a mis au point le programme des Agences de la démocratie locale (ADL) au début des années 90, pour offrir une aide concrète aux communes de l'ex-Yougoslavie par des partenariats avec leurs homologues d'Europe occidentale. Depuis 1999, les ADL sont réunies dans un organisme de coordination, l'Association des agences de la démocratie locale (AADL), qui a largement contribué à la consolidation et à l'élargissement du réseau, ainsi qu'au développement et à l'extension des activités des agences, qui vont de la coopération transfrontalière, du renforcement des capacités des pouvoirs locaux et de la société civile, de l'autonomisation des jeunes et des femmes au développement économique local.

Compte tenu du succès considérable de la méthodologie du programme des ADL en Europe du Sud-Est, avec l'ouverture pour l'heure de 11 ADL opérationnelles, l'AADL a décidé d'étendre sa couverture géographique à d'autres régions, notamment au Caucase du Sud. En septembre 2006, une douzième ADL s'est ouverte à Kutaisi, en Géorgie : il s'agit de la première agence en dehors des Balkans occidentaux. En avril 2007, la Ville de Strasbourg a rejoint les Villes de Nantes (France), de Newport (Royaume-Uni) et de Monfalcone (Italie) comme nouveau partenaire européen de l'ADL de Kutaisi. En 2006-2007, l'AADL a poursuivi son action en mettant sur pied des projets pilotes au Belarus en coopération avec des partenaires locaux.

Par ailleurs, l'AADL a été progressivement associée au domaine de la citoyenneté européenne active : en 2006, deux programmes financés par la Commission européenne ont été mis en oeuvre. En février 2007, un nouveau projet pilote « *EURaction – les citoyens agissent pour l'Europe* » a été lancé au Conseil de l'Europe dans le but de tester de nouvelles méthodologies de panels de citoyens afin d'améliorer la communication entre les institutions européennes et le grand public. Le vif intérêt de l'AADL pour la citoyenneté européenne active se reflète dans les programmes de ses dernières Assemblées générales à Budapest (Hongrie), en juin 2006, et à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), en mai 2007, qui comprenaient l'ajout d'une conférence internationale sur le sujet.

Au printemps 2007, de nouveaux programmes pour les années à venir ont été lancés, tels que « *Youth in the Right Direction* », subventionné par l'Union européenne, et un programme général de micro-crédits, subventionné par le gouvernement norvégien.

9.2 ENTO

Par ailleurs, le Congrès a poursuivi ses activités au sein du Réseau européen des instituts de formation pour les collectivités territoriales (**ENTO**) afin de favoriser la formation des agents de l'administration publique. A cet égard, en dehors des réunions statutaires du Réseau, le Congrès a organisé un Forum sur les meilleures pratiques de l'apprentissage électronique à Mons (Belgique) en juin 2006, et un séminaire sur « Encourager la coopération intercommunale par la formation » à Osijek (Croatie) en octobre 2006.

En janvier/mars 2007, ENTO a mis en œuvre le projet « Soutenir la démocratie et le développement des communautés locales par la formation du personnel en Moldova », subventionné à titre volontaire par le gouvernement japonais. Dans le cadre de la Stratégie nationale de formation adoptée par la Moldova en décembre 2006, ENTO a préparé trois séminaires de formation destinés à environ 200 maires, et élaboré des recommandations sur le perfectionnement du secteur de la formation en Moldova.

En avril 2007, ENTO a achevé le projet de coopération transcaucasienne de deux ans avec la participation de formateurs d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de Russie et de Turquie. Le séminaire de clôture « Formation des formateurs pour les pouvoirs locaux et régionaux dans les pays du Caucase » a eu lieu à Gaziantep (Turquie) en avril 2007. En outre, ENTO a organisé la Table ronde sur une coopération future éventuelle dans les pays du Caucase, lors de laquelle deux nouveaux projets ont été étudiés : « la formation des formateurs » et « la création du centre de ressources ».

En mai 2007, ENTO a lancé un nouveau site Internet contenant des informations détaillées sur tous les projets et événements en cours et sur la possibilité de partager les meilleures pratiques en matière de formation des pouvoirs locaux et régionaux. De plus, ENTO a publié en mai l'Annuaire 2007, qui décrit les activités de ses membres.

9.3 Groupe de travail ad hoc « Les régions à pouvoirs législatifs »

Le Congrès a pris part à la 7^e Conférence annuelle des Présidents de régions à pouvoirs législatifs, qui s'est tenue à Cardiff (Pays de Galles) les 16 et 17 novembre 2006. A cette occasion, le Groupe de travail ad hoc du Congrès s'est réuni dans cette ville le 17 novembre 2006, sous la présidence de Jean-Claude VAN CAUWENBERGHE (Belgique, R, SOC).

Une deuxième réunion a été organisée à Paris le 9 mars 2007, durant laquelle le Groupe a examiné les dernières évolutions du projet de Charte de la démocratie régionale, qui constitue une plateforme appréciable pour les débats sur l'évolution du fédéralisme en Europe.

En outre, le Groupe de travail a organisé une conférence sur le rôle des deuxièmes chambres (sénats) dans la représentation des régions d'Europe.

10 ANNEXES

10.1 TEXTES ADOPTES PAR LE CONGRES EN 2006/2007

Recommandations

- Recommandation 185* sur la proposition de créer un centre du Conseil de l'Europe pour la coopération interrégionale et transfrontalière
- Recommandation 186* sur les suites au Référendum sur l'autodétermination du Monténégro (Serbie-Monténégro) observé le 21 mai 2006
- Recommandation 187* sur l'Eurorégion adriatique
- Recommandation 188* sur la bonne gouvernance dans les zones métropolitaines européennes
- Recommandation 189* sur la gestion des déchets et le choix de l'emplacement des décharges aux niveaux local et régional
- Recommandation 190* sur la gestion de l'eau : une contribution européenne au 4e Forum Mondial de l'eau
- Recommandation 191* sur Tchernobyl, 20 ans après : les élus locaux et régionaux face aux catastrophes
- Recommandation 192* sur les élections locales et régionales en Ukraine observées le 26 mars 2006
- Recommandation 193* sur l'Europe du Sud-Est : 6e Forum des villes et régions (Sinaia, Roumanie 8-9 décembre 2005)
- Recommandation 194* sur l'accès des migrants aux droits sociaux : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux
- Recommandation 195* sur la réconciliation entre patrimoine et modernité
- Recommandation 196* sur la démocratie locale au Liechtenstein
- Recommandation 197* sur la sécurité urbaine en Europe
- Recommandation 198* sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans les régions d'Europe
- Recommandation 199* sur la coopération interrégionale dans le bassin de la Mer Noire
- Recommandation 200* sur le projet de directives du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
- Recommandation 201* sur la démocratie locale et régionale en Albanie
- Recommandation 202* sur la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine
- Recommandation 203* sur la conformité de la législation norvégienne avec l'article 11 de la Charte européenne de l'autonomie locale
- Recommandation 204* sur la démocratie régionale en République slovaque
- Recommandation 205* sur les élections locales en Géorgie (observées le 5 octobre 2006)
- Recommandation 206* sur la répétition des élections locales partielles en Azerbaïdjan (observées le 6 octobre 2006)

- Recommandation 207* sur l'élaboration d'indicateurs de la cohésion sociale – L'approche territoriale concertée
- Recommandation 208* sur l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et espaces publics
- Recommandation 209* sur la coopération intergénérationnelle et la démocratie participative
- Recommandation 210* sur l'évolution de la grande pauvreté dans les villes européennes
- Recommandation 211* sur la liberté d'expression et d'assemblée pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels
- Recommandation 212* sur l'e-santé et la démocratie dans les régions
- Recommandation 213* sur l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie (Moldova) (observée les 3 et 17 décembre 2006)
- Recommandation 214* sur les élections locales en Albanie (observées le 18 février 2007)

AVIS

- Avis 26* sur l'avant-projet de recommandation consolidée sur les services publics locaux et régionaux préparé par le CDLR (CDLR (2006) 14)

Résolutions

- Résolution 209* sur la vérification des pouvoirs des nouveaux membres et des nouvelles procédures de désignation
- Résolution 210* sur la campagne du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains
- Résolution 211* sur les suites au Référendum sur l'autodétermination du Monténégro (Serbie-Monténégro) observé le 21 mai 2006
- Résolution 212* sur l'Eurorégion adriatique
- Résolution 213* sur la gestion des déchets et le choix de l'emplacement des décharges aux niveaux local et régional
- Résolution 214* sur la gestion de l'eau : une contribution européenne au 4e Forum Mondial de l'eau
- Résolution 215* sur Tchernobyl, 20 ans après : les élus locaux et régionaux face aux catastrophes
- Résolution 216* sur les élections locales et régionales en Ukraine observées le 26 mars 2006
- Résolution 217* sur l'Europe du Sud-Est : 6e Forum des villes et régions (Sinaia, Roumanie 8-9 décembre 2005)
- Résolution 218* sur l'accès des migrants aux droits sociaux : le rôle des pouvoirs locaux et régionaux
- Résolution 219* sur la réconciliation entre patrimoine et modernité
- Résolution 220* sur la sécurité urbaine en Europe
- Résolution 221* sur la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans les régions d'Europe

<i>Résolution 222</i>	sur le projet de directives du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
<i>Résolution 223</i>	sur les nouvelles formes de contrôle des collectivités locales
<i>Résolution 224</i>	sur les élections locales en Géorgie (observées le 5 octobre 2006)
<i>Résolution 225</i>	sur la répétition des élections locales partielles en Azerbaïdjan (observées le 6 octobre 2006)
<i>Résolution 226</i>	sur l'élaboration d'indicateurs de la cohésion sociale – L'approche territoriale concertée
<i>Résolution 227</i>	sur l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et espaces publics
<i>Résolution 228</i>	sur la coopération intergénérationnelle et la démocratie participative
<i>Résolution 229</i>	sur l'évolution de la grande pauvreté dans les villes européennes
<i>Résolution 230</i>	sur la liberté d'expression et d'assemblée pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels
<i>Résolution 231</i>	sur l'e-santé et la démocratie dans les régions
<i>Résolution 232</i>	sur l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie (Moldova) (observée les 3 et 17 décembre 2006)
<i>Résolution 233</i>	sur l'observation des élections – coopération entre le Congrès et les Associations nationales des collectivités locales et/ou régionales

10.2 Liste des textes adoptés lors de la session d'automne 2006 et la session de printemps 2007

(session d'automne, Moscou, 14-15 novembre 2006)

Recommandations

- Recommandation 200* sur le projet de directives du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
- Recommandation 201* sur la démocratie locale et régionale en Albanie
- Recommandation 202* sur la démocratie locale et régionale en Bosnie-Herzégovine
- Recommandation 203* sur la conformité de la législation norvégienne avec l'article 11 de la Charte européenne de l'autonomie locale
- Recommandation 204* sur la démocratie régionale en République slovaque
- Recommandation 205* sur les élections locales en Géorgie (observées le 5 octobre 2006)
- Recommandation 206* sur la répétition des élections locales partielles en Azerbaïdjan (observées le 6 octobre 2006)

AVIS

- Avis 26* sur l'avant-projet de recommandation consolidée sur les services publics locaux et régionaux préparé par le CDLR (CDLR (2006) 14)

Résolutions

- Résolution 222* sur le projet de directives du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales
- Résolution 223* sur les nouvelles formes de contrôle des collectivités locales
- Résolution 224* sur les élections locales en Géorgie (observées le 5 octobre 2006)
- Résolution 225* sur la répétition des élections locales partielles en Azerbaïdjan (observées le 6 octobre 2006)

(session de printemps, Strasbourg, 27-28 mars 2007)

Recommandations

- Recommandation 207* sur l'élaboration d'indicateurs de la cohésion sociale – L'approche territoriale concertée
- Recommandation 208* sur l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et espaces publics
- Recommandation 209* sur la coopération intergénérationnelle et la démocratie participative
- Recommandation 210* sur l'évolution de la grande pauvreté dans les villes européennes
- Recommandation 211* sur la liberté d'expression et d'assemblée pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels
- Recommandation 212* sur l'e-santé et la démocratie dans les régions

Recommandation 213 sur l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie (Moldova) (observée les 3 et 17 décembre 2006)

Recommandation 214 sur les élections locales en Albanie (observées le 18 février 2007)

Résolutions

Résolution 222 sur le projet de directives du programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT) sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales

Résolution 223 sur les nouvelles formes de contrôle des collectivités locales

Résolution 224 sur les élections locales en Géorgie (observées le 5 octobre 2006)

Résolution 225 sur la répétition des élections locales partielles en Azerbaïdjan (observées le 6 octobre 2006)

Résolution 226 sur l'élaboration d'indicateurs de la cohésion sociale – L'approche territoriale concertée

Résolution 227 sur l'accès des personnes handicapées aux infrastructures et espaces publics

Résolution 228 sur la coopération intergénérationnelle et la démocratie participative

Résolution 229 sur l'évolution de la grande pauvreté dans les villes européennes

Résolution 230 sur la liberté d'expression et d'assemblée pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transsexuels

Résolution 231 sur l'e-santé et la démocratie dans les régions

Résolution 232 sur l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie (Moldova) (observée les 3 et 17 décembre 2006)

Résolution 233 sur l'observation des élections – coopération entre le Congrès et les Associations nationales des collectivités locales et/ou régionales

10.3 Liste des conférences et réunions organisées par le Congrès depuis la 13^e session plénière

2006

juin

2 juin Réunion du groupe pilote sur "Indicateurs de Cohésion Sociale" Strasbourg, France

8-9 juin Bureau, Conseil de Direction et Assemblée générale de l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL) Budapest, Hongrie

15 juin Bureau de l'ENTO, Mons, Belgique

15-17 juin Séminaire de l'ENTO sur le thème "Formation à distance pour les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux" Mons, Belgique

16 juin Réunion du groupe de travail restreint sur les protocoles additionnels à la Charte européenne de l'autonomie locale Paris, France

22-25 juin 17^{ème} Session annuelle du Forum de Crans Montana Monaco

28-29 juin Table ronde pour le projet de création d'une Association nationale de pouvoirs locaux en Azerbaïdjan Bakou, Azerbaïdjan

27-28 June Visite officielle de Halvdan Skard Azerbaïdjan

30 June Première réunion du Conseil de l'Eurorégion Adriatique Pula, Croatie

juillet

2-5 juillet Visite de monitoring en Bosnie-

3 juillet Réunion du groupe de contact "Comté des Régions/ Congrès" Paris, France

4 juillet Bureau du Congrès Paris, France

12 juillet Université d'été pour la démocratie Strasbourg, France

24-26 juillet Mission du Congrès aux Nations Unies sur la Charte de l'autonomie locale New-York, Etats-Unis d'Amérique

septembre

27 août - 2 septembre

Assemblée des Régions d'Europe (ARE) - Université d'été 2006 aramures, Roumanie

7-8 septembre Réunion du groupe de coordination pour la création d'associations de pouvoirs locaux en Azerbaïdjan, akou, Azerbaïdjan

7-9 septembre onférence internationale sur le "Dialogue des cultures et la coopération inter-religieuse" (Volga Forum) Nizhniy Novgorod, Russie

8 septembre Ouverture officielle d'une Nouvelle Agence de la démocratie locale à Kutaisi Kutaisi, Georgia

11-12 septembre Lancement du Réseau des villes européennes pour une politique locale d'intégration des migrants (CLIP) Dublin, Irlande

15 septembre Réunion du Bureau du Congrès Strasbourg, France

15 septembre Réunion des Présidents des Assemblées régionales européennes Strasbourg, France

20 septembre

Echanges de vues / réunion préparatoire pour la mission d'observation des élections locales en Géorgie en novembre 2006 Tbilissi, Géorgie

21-24 septembre 8ème Congrès de l'UDITE "L'efficacité des collectivités locales" Malte

2

1-24 septembre Assemblée Générale du Forum européen pour la gestion des catastrophes aux niveaux local et régional La Valette, Malte

27 septembre Commission de la culture et de l'éducation Dubrovnik, Croatie

28 septembre Réunion conjointe avec le Comité Directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR) sur la "Semaine de la démocratie locale" Strasbourg, France

28-29 septembre Colloque international sur le "Tourisme culturel : bénéfices économiques ou perte d'identité?" Dubrovnik, Croatie

28-29 septembre 2ème Conférence euro-méditerranéenne sur l'agriculture "Pour une politique agricole et rurale euro-méditerranéenne dans un cadre mondialisé" Strasbourg, France

28-29 septembre - 1er octobre VIIIème session plénière du Forum des villes et cités adriatiques et ioniennes Koper, Slovénie

29 septembre Réunion des Associations nationales Paris, France

octobre

5 octobre Observation des élections locales Géorgie

5 octobre Réunion du groupe d'experts indépendants sur la Charte européenne de l'autonomie locale Pérouse, Italie

Contact : Spyros Tsovilis

6 octobre Séminaire sur les garanties européennes en matière de subsidiarité et l'autonomie régionale et locale (Groupe d'experts indépendants sur la Charte Européenne urbaine avec la Région de Pérouse) Pérouse, Italie

6 octobre Observation de la répétition des élections locales partielles Azerbaïdjan

6-7 octobre Réunion de la Commission "Diplomatie des villes" Pérouse, Italie

6-7 octobre Réunion de la Commission "Diplomatie des villes" Pérouse, Italie

12 octobre Réunion du Conseil des élections démocratiques Venise, Italie

13-14 octobre Session plénière de la Commission de Venise, Venise, Italie

12-13 octobre Conférence sur les cultures administratives en Europe organisée par l'Université de Kehl Strasbourg, France

12-13 octobre Conférence européenne "8 manières de changer le monde! La contribution des autorités locales et régionales à la réalisation des objectifs de développement du millénaire" Lisbonne, Portugal

16 octobre Commission Institutionnelle Strasbourg, France

17-19 octobre Bureau de l'ENTO 19ème Séminaire Annuel de ENTO
Assemblée Générale ENTO Osijek, Croatie

18-19 octobre Forum sur l'avenir de la démocratie Moscou, Fédération de Russie

19 octobre Audition "Face au changement climatique: les initiatives des pouvoirs locaux et régionaux" Erevan, Arménie

19-20 octobre Réunion de la commission du développement durable Arménie

19-20 octobre Réunion des partenaires de l'ADL de Sisak et 10ème anniversaire de l'ADL Sisak, Croatie

20-21 octobre Réunion informelle des Ministres européens du sport Moscou, Russie

25-27 octobre Assemblée Générale de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) Murcia, Espagne

26-27 octobre 14e Session ministérielle de la Conférence Européenne des Ministres responsables de l'Aménagement du Territoire (CEMAT) Lisbonne, Portugal

26-28 octobre Conférence internationale "Ravello-Lab" Ravello, Italie

30-31 octobre Conseil mondial des Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) Marrakech, Maroc

30-31 octobre Session plénière de la CALRE (Conférence des assemblées législatives régionales et européennes) Venise, Italie

31 octobre 11ème Session ministérielle de l'Accord partiel Européen et Méditerranéen sur les Risques Majeurs (EUR-OPA) Marrakech, Maroc

novembre

2-4 novembre Conférence sur « Sécurité, démocratie et villes » Zaragosse, Espagne

3 novembre Conférence sur « La coopération interrégionale dans la Mer Noire – Défis pour une Eurorégion Mer Noire » Samsun, Turquie

6 novembre Commission de la cohésion sociale Strasbourg, France

7-8 novembre 17ème réunion du Comité Directeur de la cohésion sociale (CDCS) Strasbourg, France

9-10 novembre Forum "Réaliser la cohésion sociale dans une Europe multiculturelle" Strasbourg, France

8-9 novembre 2e Conférence des ministres responsables des autorités locales de l'Europe du Sud-Est Skopje, « ex-République yougoslave de Macédoine »

9-10 novembre Assemblée Générale de l'ARE (Assemblée des Régions d'Europe) Palma de Majorque, Espagne

10-11 novembre 20e Anniversaire de l'Association des Municipalités de Sibérie et d'Extrême Orient Novosibirsk, Fédération de Russie

13 novembre Réunion du Bureau du Congrès Moscou, Fédération de Russie

13 novembre Commission institutionnelle Moscou, Fédération de Russie

13-15 novembre Session d'automne du Congrès Moscou, Fédération de Russie

15 novembre Commission permanente Moscou, Fédération de Russie

16-17 novembre 7ème Conférence des régions à pouvoir législatif Cardiff, Royaume-Uni

20-21 novembre Séminaire international sur la coopération transfrontalière dans les régions du nord de l'Europe et Commission Relex du Comité des Régions Saariselkä, Finlande

21 novembre Assemblée générale de l'Eurorégion Adriatique Ancône, Italie

20-22 novembre Réunion du Comité Directeur sur la démocratie locale et régionale (CDLR) Strasbourg, France

23-24 novembre Colloque sur "Le dialogue interreligieux et interculturel" Montchanin, France

23-24 novembre Assemblée Générale et Conférence Annuelle de l'ARFE (Associations des Régions Frontalières Européennes) Pampelune, Espagne

24-25 novembre 10ème Assemblée Générale de COPPEM Palerme, Italie

27 novembre Conférence de lancement de la Campagne du Conseil de l'Europe "Combattre la violence contre les femmes" Madrid, Espagne

28 novembre Réunion du Bureau de l'ALDA Bruxelles, Belgique

décembre

3 décembre Observation des élections du Bashkan (Gouverneur) de Gagaouzie Gagaouzie, Moldova

4-5 décembre Conférence des Organisations internationales non-gouvernementales - Séminaire sur les éléments participatifs de la démocratie Strasbourg, France

4-5 décembre Conférence internationale sur une gouvernance démocratique effective aux niveaux local et régional Tbilissi, Géorgie

7 décembre Conseil consultatif du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale
Strasbourg, France

8 décembre Réunion du Bureau du Congrès Paris, France

11 décembre Séminaire des Directeurs d'instituts sur la régionalisation et le fédéralisme Strasbourg,
France

14 décembre Réunion du Conseil des élections démocratiques Venise, Italie

15-16 décembre Session plénière de la Commission de Venise Venise, Italie

17 décembre Observation du 2ème tour de l'élection du Bashkan (Gouverneur) de Gagaouzie
Moldova

2007

janvier

12 janvier Groupe de réflexion sur un nouvel instrument juridique sur la régionalisation Strasbourg,
France

23-25 janvier Forum international « Changements climatiques – le temps de l'action » Forum «
Planète Climat » Genève, Suisse

22-23 janvier Congrès sur "Le Sport et l'intégration" Stuttgart, Allemagne

23 janvier Réunion sur la coopération transfrontalière Gronau, Allemagne

24-25 janvier Bureau et Comité de direction de l'AADL Trieste, Italie

26 janvier Séminaire d'information sur l'observation des élections Bruxelles, Belgique

30 Jan - 1er Fev Conférence internationale « Tourism, International Relations and Peace Initiatives »
Israël

février

12 février Observation des élections locales en Albanie Albanie

15 février Réunion du Bureau du Congrès Strasbourg, France

16 février Réunion conjointe du Bureau du Congrès et du Bureau du Comité Directeur sur la
démocratie locale et régionale (CDLR) Strasbourg, France

18 février Observation des élections locales en Albanie

15-16 février Conférence Internationale sur la dimension parlementaire d'observation des élections
Strasbourg, France

20-22 février Réunion du Groupe de Contact « Comité des Régions / Congrès » Skopje, ex-
République yougoslave de Macédoine

27 février Conférence d'ouverture EURAction: Les citoyens agissent pour l'Europe Strasbourg,
France

mars

2 mars Réunion du groupe d'expert indépendant sur le CEAL Strasbourg (France)

5-6 mars Séminaire sur la régionalisation en Ukraine Kiev, Ukraine

5-6 mars Visite officielle du Président du Congrès en Ukraine Kiev, Ukraine

5-6 mars DEVE Commission (Comité des Régions) Majorque, Espagne

8 mars Groupe de réflexion sur la Charte européenne de la démocratie régionale Paris (France)

9 mars GT-REGLEG (groupe de travail des régions à pouvoirs législatifs) Paris (France)

14-16 mars Séminaire de formation pour les collectivités locales et régionales Moldova

21-25 mars 5ème conférence européenne sur les villes durables Séville, Italie

22-23 mars Célébrations du 50ème anniversaire du traité de Rome : adoption de la "déclaration des villes et régions d'Europe" Rome, Italie

26 mars Réunion du Bureau du Congrès Strasbourg, France

27 mars Session de printemps du Congrès Strasbourg, France

28 mars Réunion de la Commission permanente Strasbourg, France

29 mars Réunion de la Commission culture et éducation Strasbourg, France

mars Visite de monitoring du Congrès Croatia

5ème conférence européenne sur les villes durables

avril

12 avril Commission Institutionnelle du Congrès Strasbourg, France

16-18 avril EISCO 2007 - Conférence sur la société de l'information européenne Hämeelinda, Finlande

16-20 avril 21ème session du Conseil exécutif de l'UN-HABITAT Nairobi, Kenya

18-20 avril Visite de monitoring du Congrès en Croatie Croatie

18 avril Débat sur les droits de l'homme et la démocratie en Europe - Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe Strasbourg, France

19-21 avril Séminaire de l'ENTO sur "la formation des formateurs"et Bureau de l'ENTO Gaziantep, Turquie

20 avril Commission du développement durable du Congrès Strasbourg, France

23-24 avril Conférence sur la «Démocratie électronique» Strasbourg, France

mai

4 mai Réunion du Bureau du Congrès Paris, France

4-5 mai Conférence permanente des ministres européens de l'éducation Istanbul, Turquie

9-11 mai Conférence sur les jumelages - Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) Rhodes, Grèce

14-16 mai Visite de monitoring du Congrès en Grèce Grèce

10.4 Calendrier des sessions, réunions des commissions statutaires et groupes de travail ad hoc depuis la 13^e session plénière

2006

Session institutionnelle d'automne
13-15 novembre

Bureaux du Congrès
4 juillet, 15 septembre, 13 novembre, 8 décembre

Commission « culture et éducation »
27 septembre

Commission du développement durable
19-20 octobre

Commission institutionnelle
13 novembre

Commission de la cohésion sociale
6 novembre

Commission permanente
15 novembre

Groupe de travail ad hoc des élus locaux et régionaux de l'Europe du Sud-Est
2 décembre

Groupe de contact avec le Comité des régions/Congrès
3 juillet

Groupe de travail sur les régions à pouvoir législatif
16-17 novembre

Bureau de l'ENTO
15 juin, 17-19 octobre 2005

2007

Session de printemps (cohésion sociale)
27 mars

Bureaux du Congrès
15-16 février, 26 mars, 4 mai

Commission permanente
28 mars

Commission institutionnelle
12 avril

Commission « culture et éducation »
29 mars

Commission du développement durable
20 avril

Commission de la cohésion sociale
26-28 mars

Groupe de travail ad hoc des élus locaux et régionaux de l'Europe du Sud-Est

Bureau de l'ENTO

10.5 Observation des élections locales et/ou régionales depuis la 13^{ème} Session Plénière

GEORGIE

5 octobre 2006 Elections locales

AZERBAÏDJAN

6 octobre 2006 Elections répétées partiales locales

GAGAUZIA - MOLDOVA

3 -17 décembre 2006 Election du Bashkan (Gouverneur)

ALBANIE

14-18 janvier 2007 Mission préélectorale sur les élections locales

18 février 2007 Elections locales

10.6 Liste des communiqués de presse du Congrès depuis la 12^e session plénière

Communiqué de presse - 304(2007) / 11 mai 2007

Le Président du Congrès Halvdan Skard salue l'adhésion du Monténégro au Conseil de l'Europe

Communiqué de presse - 248(2007) / 20 avril 2007

Vers une plus grande autonomie locale au niveau mondial

Communiqué de presse - 239(2007) / 17 avril 2007

Le Congrès effectue une visite de monitoring en Croatie

Communiqué de presse 184(2007) / 20 mars 2007

Le Président du Congrès fait part de sa tristesse après la catastrophe minière de Kemerovo

Communiqué de presse - 177(2007) / 19 mars 2007

Session de printemps du Congrès : la campagne contre la violence domestique et les enfants des rues parmi les points forts

Communiqué de presse - 175(2007) / 16 mars 2007

Lutte contre la violence domestique : le Congrès mobilise les universités de Strasbourg

Communiqué de presse - 160(2007) / 9 mars 2007

Halvdan Skard: "En Irlande du Nord, un vote pour la paix"

Communiqué de presse - 155(2007) / 8 mars 2007

Défense des droits de la femme : les pouvoirs locaux et régionaux en première ligne
Déclaration du Président du Congrès

Communiqué de presse - 142(2007) / 1 mars 2007

Le Congrès du Conseil de l'Europe et la Ville de Strasbourg lancent une campagne d'affichage contre la violence domestique

Communiqué de presse - 143(2007) / 1 mars 2007

Visite du Président du Congrès en Ukraine

Communiqué de presse - 118(2007) / 21 février 2007

Le Congrès effectue une visite de monitoring dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine »

Communiqué de presse - 112(2007) / 19 février 2007
Elections albanaises : une occasion manquée

Communiqué de presse - 110(2007) / 16 février 2007
Déclaration du Congrès sur la situation au Kosovo

Communiqué de presse - 092(2007) / 12 février 2007
Halvdan Skard : « Le Congrès n'a pas observé les élections locales en Abkhazie qui contredisent le principe de l'intégrité territoriale de la Géorgie »

Communiqué de presse - 091(2007) / 9 février 2007
Le Congrès du Conseil de l'Europe observera les élections locales en Albanie

Communiqué de presse - 073(2007) / 30 janvier 2007
Ian Micallef : « L'attaque à Eilat nous rappelle que nous ne devons pas laisser la paix être prise en otage par des extrémistes »

Communiqué de presse - 042(2007) / 17 janvier 2007
« La ratification par la France de la Charte européenne de l'autonomie locale est un événement important pour la démocratie locale dans ce pays », affirme Ian Micallef

Communiqué de presse - 031(2007) / 15 janvier 2007
La mission pré-électorale du Congrès salue l'accord sur les élections locales en Albanie

Communiqué de presse - 027(2007) / 11 janvier 2007
Ian Micallef : « Ces cinquante dernières années, la démocratie locale s'est fermement enracinée dans toute l'Europe »

Communiqué de presse - 007(2007) / 8 janvier 2007
Envoi d'une mission préélectorale du Congrès du Conseil de l'Europe en Albanie

Communiqué de presse - 797(2006) / 18 décembre 2006
Second tour de l'élection du Gouverneur de Gagaouzie: mieux organisée, mais des lacunes importantes restent à combler

Communiqué de presse - 779(2006) / 12 décembre 2006
Le Congrès du Conseil de l'Europe observera le second tour des élections du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie, Moldova

Communiqué de presse - 748(2006) / 4 décembre 2006
Premier tour de l'élection du Bachkan (Gouverneur) de Gagaouzie : les normes électorales internationales n'ont pas été entièrement respectées

Communiqué de presse - 730(2006) / 28 novembre 2006
Le Congrès du Conseil de l'Europe se rend en Moldova pour observer l'élection du Bashkan (Gouverneur) de Gagaouzie

Communiqué de presse - 722(2006) / 23 novembre 2006
Lancement par le Conseil de l'Europe de la campagne européenne "Stop à la violence domestique faite aux femmes"

Communiqué de presse - 718(2006) / 21 novembre 2006

Dialogue interreligieux : Quel peut être le rôle des autorités locales dans sa promotion ?

Communiqué de presse - 694(2006) / 14 novembre 2006

Le Président du Congrès se félicite de la décision des autorités russes de ne pas donner suite à un projet de loi sur les capitales régionales

Communiqué de presse - 691(2006) / 14 novembre 2006

Le Congrès : la démocratie locale russe est-elle en danger ?

Communiqué de presse - 683(2006) / 10 novembre 2006

Session d'automne du Congrès : Table ronde sur le Proche-Orient, processus mondial de décentralisation et démocratie territoriale en Albanie, en Slovaquie et en Bosnie-Herzégovine

Communiqué de presse - 662(2006) / 3 novembre 2006

La Conférence à Samsun appuie l'initiative d'Eurorégion de la mer Noire

Communiqué de presse - 631(2006) / 25 octobre 2006

Le projet de loi russe sur les capitales régionales inquiète le Président du Congrès

Communiqué de presse - 603(2006) / 17 octobre 2006

L'action des collectivités territoriales face au changement climatique

Communiqué de presse - 592(2006) / 13 octobre 2006

Le Président du Congrès du Conseil de l'Europe salue l'attribution du prix Nobel de la Paix à la Grameen Bank

Communiqué de presse - 584(2006) / 12 octobre 2006

Les Ministres européens du Sport réunis à Moscou pour décider d'une nouvelle forme de coopération

Communiqué de presse - 572(2006) / 9 octobre 2006

Elections en Azerbaïdjan: des améliorations, mais il reste encore beaucoup à faire pour augmenter la confiance et le respect entre administration centrale et locale

Communiqué de presse - 563(2006) / 6 octobre 2006

Elections en Géorgie : Respect général des libertés fondamentales mais distinction insuffisante entre l'Etat et le parti au pouvoir

Communiqué de presse - 547(2006) / 29 septembre 2006

Déclaration de Dubrovnik : un appel à une approche de la gestion du tourisme culturel sur quatre fronts

Communiqué de presse - 546(2006) / 29 septembre 2006

Observation par le Congrès du Conseil de l'Europe de la répétition des élections municipales partielles en Azerbaïdjan

Communiqué de presse - 545(2006) / 29 septembre 2006

Le Congrès du Conseil de l'Europe observera les élections locales en Géorgie

Communiqué de presse - 535(2006) / 27 septembre 2006

Le tourisme culturel : une menace pour le patrimoine national ?

Communiqué de presse - 512(2006) / 13 septembre 2006

Observation d'élections : nouveaux engagements du Congrès

Communiqué de presse - 498(2006) / 8 septembre 2006

Le Congrès lance un Réseau des villes européennes pour l'intégration des migrants

Communiqué de presse - 469(2006) / 16 août 2006

Halvdan Skard encourage les organisations internationales à utiliser le potentiel de réconciliation des pouvoirs territoriaux au Moyen Orient

Communiqué de presse - 441(2006) / 20 juillet 2006
Visite officielle d'une délégation du Congrès aux Nations Unies

Communiqué de presse - 396(2006) / 3 juillet 2006
Lancement de l'Eurorégion adriatique

Communiqué de presse - 372(2006) / 26 juin 2006
Visite du Président du Congrès du Conseil de l'Europe en Azerbaïdjan

Communiqué de presse - 357(2006) / 20 juin 2006
Yavuz Mildon : « Le nouveau statut d'autonomie de la Catalogne est une solution positive

Communiqué de presse - 325(2006) / 2 juin 2006
Les Présidents des Commissions statutaires du Congrès nouvellement élus

LE CONGRES

DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX

Conseil de l'Europe
F – 67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 88 41 21 10
Fax : +33 (0)3 88 41 27 51/ 37 47
<http://www.coe.int/congress>



10.7 Priorités du Congrès

BUREAU DU CONGRÈS

CG/BUR(13)86

Strasbourg, le 19 février 2007

PRIORITÉS ET PROGRAMME DE TRAVAIL DU CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

2007 - 2008

*Document approuvé par le Bureau du Congrès
le 15 février 2007*

Comme le Conseil de l'Europe, le Congrès a aujourd'hui besoin de renforcer et de clarifier son rôle sur la scène européenne. Les contraintes budgétaires rendent cet exercice d'autant plus nécessaire.

En conséquence, le Bureau du Congrès a demandé aux commissions statutaires et aux autres entités du Congrès de définir leurs priorités pour 2007-2008. Maintenant que cet exercice est terminé, le Bureau est invité à fixer les priorités du Congrès dans son ensemble pour 2007-2008, en vue d'améliorer son efficacité, de consolider sa position au sein du Conseil de l'Europe et de renforcer sa coopération avec ses principaux partenaires.

Il convient de noter que la définition des priorités du Congrès et l'adoption d'une stratégie de mise en œuvre de ces priorités pour 2007-2008 n'empêchent pas les commissions et les autres organes du Congrès de traiter de questions d'actualité et ils devraient disposer à cet égard d'une certaine marge de manœuvre.

En adoptant ces thèmes de travail prioritaires, le Bureau du Congrès tient également présentes à l'esprit les priorités définies pour l'ensemble de l'Organisation lors du Sommet de Varsovie (16-17 mai 2005), et principalement la consolidation de la démocratie, la bonne gouvernance et l'état de droit dans les Etats membres, ainsi que les propositions du rapport Juncker « Une même ambition pour le continent européen » (11 avril 2006).

I. RENFORCEMENT DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE EN EUROPE

Suivi de l'application et de la mise à jour de la Charte européenne de l'autonomie locale (CEAL)

- Elaboration de rapports de suivi et de rapports thématiques ;
- Elaboration de « rapports de conformité » sur les mesures prises par les Etats suite aux recommandations du Congrès ;
- Achèvement d'un « cycle de suivi » (c'est-à-dire suivi de tous les Etats membres signataires de la CEAL) d'ici à la fin de 2008) ;
- Elaboration et adoption de protocoles à la CEAL ;
- Participation des gouvernements au suivi des recommandations ;
- Participation au Forum du Conseil de l'Europe pour l'avenir de la démocratie et à l'organisation d'une « semaine de la démocratie locale » en coopération avec le Comité des Ministres.

Démocratie régionale

- Elaboration de rapports de suivi et de rapports thématiques ;
- Elaboration de « rapports de conformité »
- Poursuite des travaux en vue de l'élaboration d'une Charte européenne de la démocratie régionale ;
- Promotion du processus de régionalisation (décentralisation le cas échéant).

Promotion de la coopération interrégionale et transfrontalière

- Adopter l'accord partiel sur la coopération interrégionale et transfrontalière et créer un Centre à Saint-Pétersbourg (COPIT) ;
- Promouvoir la création de structures de coopération interrégionales (Eurorégion adriatique et Eurorégion de la mer Noire) et soutenir ces structures, et promouvoir l'adoption de cadres juridiques européens sur les groupements territoriaux de coopération.

Supervision des élections locales et régionales

- Renforcer le rôle unique joué par le Congrès dans la supervision de ces élections ; il convient de noter que les autres organisations internationales ont pour mandat d'observer les élections législatives et que seul le BIDDH de l'OSCE observe des élections au niveau infranational, dans certaines circonstances, ce qui rend le rôle du Congrès tout à fait particulier ;
- Renforcer la présence du Congrès sur le terrain (en associant davantage le Comité des régions à l'observation des élections et en y associant aussi les associations nationales de collectivités territoriales, dans des conditions qui seront définies par le Congrès) ;
- Améliorer la prise en compte des recommandations du Congrès en instaurant une synergie plus étroite avec les activités de la commission institutionnelle et en renforçant l'interaction avec d'autres secteurs de l'Organisation (Assemblée parlementaire, etc.).

Promotion de la participation à la vie politique locale

- Promouvoir différentes formes de participation des citoyens (y compris des étrangers) à la vie publique aux niveaux local et régional, et de représentation des citoyens à ces niveaux (élections, référendums, « comités de quartier », société civile, médiateurs) ;
- Promouvoir la participation des jeunes à la vie publique locale (+ des moyens d'associer les jeunes à la prise de décisions au niveau des villes et des quartiers) ;
- Utiliser la démocratie électronique pour développer la communication politique entre les citoyens et faciliter leur participation à la vie politique ;
- Protéger les droits de l'homme au niveau des collectivités territoriales par la mise en place et la promotion du rôle des médiateurs régionaux (en coopération avec le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe).

II. PROMOTION DE L'IDENTITÉ RÉGIONALE ET D'UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DURABLE

Promouvoir un développement durable et équilibré de l'espace régional : une approche intégrée

- Promouvoir un développement durable de l'espace régional (transports intrarégionaux, aménagement du territoire, politiques du paysage), en tenant compte des difficultés propres aux régions rurales et périphériques ;
- Promouvoir la cohésion sociale en favorisant un développement régional durable et une répartition équitable des services, notamment des services de santé ;
- Promouvoir la bonne gouvernance au niveau régional.

Promouvoir et renforcer l'identité régionale

Organiser des débats et préparer des rapports sur :

- Identité culturelle régionale : mythe ou réalité ?
- Les universités et leur contribution au développement culturel régional ;
- Le rôle des régions dans l'enseignement et la promotion des langues régionales et minoritaires.

III. DÉVELOPPEMENT D'APPROCHES INTÉGRÉES POUR LA VILLE ET SES HABITANTS

Des villes pour les habitants

- Promouvoir la Charte urbaine européenne à travers un « Manifeste pour la ville » ;
- Les effets de l'urbanisation sur la biodiversité ;
- Elaborer des politiques relatives à l'enfant dans la ville ;

- Concilier patrimoine culturel et modernité dans les villes (petites ou grandes) en associant les habitants au processus décisionnel.

Une gestion intégrée des services

- Gestion efficace des services publics et des services sociaux :
 - gestion des services publics (transports, énergie, gestion de l'eau, traitement des déchets) et accès à ces services ;
 - gestion des services sociaux et accès à ces services ;
- Politiques d'intégration : intégration des migrants (CLIP, Réseau européen des villes pour les politiques locales d'intégration) et intégration des jeunes par le sport ;
- Encourager la transparence et l'évaluation de l'action publique en faveur du développement durable en mettant en place une « comptabilité environnementale ».

IV. DES ACTIONS LOCALES POUR LUTTER CONTRE LA VIOLENCE SOUS TOUTES SES FORMES

Développer le rôle des collectivités locales dans la lutte contre la violence

- Lutter contre la traite des êtres humains ;
- Donner suite à la Déclaration contre la traite ;
- Développer la plate-forme des villes contre la traite ;
- Des villes pour la paix : le rôle des collectivités locales dans la promotion de la paix et de la réconciliation.

Mettre en œuvre les activités et campagnes correspondantes du Conseil de l'Europe

- Lutter contre la violence domestique : les armes des collectivités locales et régionales pour lutter contre la violence domestique ;
- Lutter contre le racisme et l'intolérance aux niveaux local et régional ;
- Lutter contre la violence à l'égard des enfants.

V. ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR RELEVER LES DÉFIS QUI SE POSENT À L'ÉCHELLE MONDIALE

Le changement climatique et ses conséquences

- Face au changement climatique : les actions innovantes des collectivités territoriales ;
- Adopter une stratégie de réduction de la vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique : un nouveau défi pour les collectivités territoriales ;
- Action publique territoriale : pour une nouvelle culture de l'énergie.

Collectivités territoriales et nouvelles formes de solidarité : nouvelles approches du développement durable et de la cohésion sociale

- La responsabilité citoyenne du consommateur pour un développement durable ;
- Continuer de participer à la Plate-forme paneuropéenne de dialogue sur les initiatives éthiques et solidaires ;
- Lutte contre la pauvreté ;
- Finance solidaire et consommation responsable.

Promouvoir les bonnes pratiques favorisant le dialogue interculturel et interreligieux aux niveaux local et régional

- Contribuer à la mise en œuvre du projet du Conseil de l'Europe sur le dialogue interculturel et à l'élaboration du « Livre blanc sur le dialogue interculturel » du Conseil de l'Europe.
- Travailler en partenariat avec les structures interconfessionnelles pour proposer aux citoyens des moyens d'établir un dialogue constructif entre tous les partenaires concernés, car les collectivités locales sont en première ligne face aux défis liés au caractère de plus en plus multiculturel et multiconfessionnel de la société et face aux attentes des citoyens dans ce domaine.

VI PARTENARIATS ET PROMOTION DU CONGRÈS

Améliorer la coopération

- avec les associations nationales de collectivités locales et régionales et leurs secrétariats ;
- avec les organisations dotées du statut d'observateur auprès du Congrès ;
- avec les pays ayant des frontières communes avec des Etats membres du Conseil de l'Europe.

Améliorer la communication et la visibilité des activités du Congrès

- Poursuivre le développement du portail net du Congrès, qui est un élément central de sa communication ;
- Renforcer la ligne éditoriale et graphique du Congrès tout en l'intégrant à celle du Conseil de l'Europe ;
- Créer une base de données pour les journalistes de la presse locale et régionale.

Renforcer l'interaction avec d'autres institutions

Encourager les relations avec :

- le Comité des régions, dans le cadre de l'accord de coopération du 13 avril 2005 en vigueur, notamment en ce qui concerne les suites à donner au rapport Juncker ;
- l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe ;
- le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe ;
- le Comité européen sur la démocratie locale et régionale (CDLR) ;
- l'Accord élargi pour la Démocratie par le Droit (« Commission de Venise »)
- le Centre européen pour l'interdépendance et la solidarité mondiales (« Centre Nord-Sud »)
- la Conférence des organisations internationales non gouvernementales du Conseil de l'Europe.

Renforcer la démocratie locale et le respect des droits de l'homme

- Soutenir les Agences de la démocratie locale (ADL), notamment en Europe du Sud-Est et en Géorgie ;
- Soutenir la formation des responsables locaux et régionaux, y compris par le biais du réseau ENTO et du Centre d'expertise sur la réforme de l'administration locale de la Direction Générale des Affaires juridiques ;
- Soutenir les associations de collectivités locales et régionales et leurs réseaux ;
- Soutenir le Réseau d'associations nationales de pouvoirs locaux d'Europe du Sud-Est (NALAS), et d'autres associations en Géorgie et en Azerbaïdjan.

X X X X